Agence canadienne d'inspection des aliments

2014-2015

Rapport ministériel sur le rendement

Approuvé par :

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée
Ministre de la Santé

Pour la période se terminant le 31 mars 2015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
(Agence canadienne d'inspection des aliments), 2015.

ACIA P0907-15
Nº de catalogue : A101-6F-PDF
ISBN : 2368-0989

Cette publication est aussi disponible en anglais.

Table des matières

Message de la ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses réelles 25

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 28

Tendances relative aux dépenses du ministère 29

Dépenses par crédit voté 30

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 31

Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles 32

Programme 1.1 : Programme de salubrité des aliments 34

Sous-programme 1.1.1 : Viande et volaille 39

Sous-programme 1.1.2 : Oeufs 41

Sous-programme 1.1.3 : Produits laitiers 43

Sous-programme 1.1.4 : Poisson et produits de la mer 45

Sous-programme 1.1.5 : Fruits et légumes frais 47

Sous-programme 1.1.6 : Produits transformés 49

Sous-programme 1.1.7 : Produits alimentaires importés et transformés 51

Programme 1.2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses . . 53

Sous-programme 1.2.1 : Santé des animaux terrestres 56

Sous-programme 1.2.2 : Santé des animaux aquatiques 59

Sous-programme 1.2.3 : Aliments du bétail 61

Programme 1.3 : Programme de protection des végétaux 64

Sous-programme 1.3.1 : Protection des végétaux 66

Sous-programme 1.3.2 : Semences 69

Sous-programme 1.3.3 : Engrais 71

Sous-programme 1.3.4 : Droits de propriété intellectuelle 73

Programme 1.4 : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques 74

Services internes 78

Section III : Renseignements supplémentaires 81
Faits saillants des états financiers 81
États financiers 87
Tableaux de renseignements supplémentaires 113
Dépenses fiscales et évaluations 113

Section IV : Coordonnées de l'organisation 115

Annexe : Définitions 117

Notes en fin de document 120

Message de la ministre

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée et ministre de la Santé

Le Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments montre clairement l'engagement du gouvernement envers la santé et la sécurité des Canadiens. Les familles canadiennes peuvent continuer d'avoir confiance dans le fait que notre système de salubrité des aliments demeure l'un des meilleurs systèmes au monde. Le Canada est fier d'être doté d'un des meilleurs systèmes au monde, à égalité au premier rang avec l'Irlande selon un rapport de 2014 du Conference Board du Canada, où 17 pays étaient comparés.

Selon le portefeuille de la Santé et le cadre d'application *Aliments sains et salubres pour les Canadiens*, les fortes relations qu'entretient déjà l'ACIA avec Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada favorisent une approche moderne et coordonnée à la salubrité des aliments. Les trois piliers du cadre susmentionné sont les suivants :

- promotion;
- prévention;
- protection.

Promotion

L'ACIA a continué d'améliorer ses communications avec les consommateurs. Dans le cadre de ses activités de promotion en partenariat avec l'industrie, les consommateurs ainsi que les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA protège la population canadienne contre les risques pour la santé évitables. En 2014-2015, l'ACIA a :

- publié près de 1 000 rappels d'aliments et alertes à l'allergie sur ses comptes Facebook et Twitter pour renseigner les Canadiens sur la salubrité des aliments;
- envoyé des courriels d'alerte à plus de 50 000 abonnés;
- tenu de nombreuses rencontres de mobilisation avec les consommateurs et les intervenants au sujet de la modernisation de l'étiquetage des aliments, et publié un rapport sur les propos recueillis en collaboration avec Santé Canada.

L'ACIA a aussi poursuivi ses consultations avec les petites et les grandes entreprises canadiennes. En 2013-2014, l'Agence a tenu des consultations exhaustives avec l'industrie et d'autres intervenants sur son nouveau cadre sur les aliments proposé.

En mai 2015, l'ACIA a commencé des consultations plus poussées auprès de microentreprises et de petites entreprises afin d'en apprendre plus sur les types d'outils,

de ressources d'orientation et de soutien qui aideraient celles-ci à produire des aliments salubres et conformes à la réglementation fédérale.

Prévention

En février 2015, la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* a reçu la sanction royale. Cette Loi donne aux inspecteurs des outils plus efficaces visant à faire respecter les règlements et à décourager quiconque met les ressources végétales et animales du Canada en danger.

L'ACIA est bien préparée et a la capacité d'intervenir en cas d'urgence. Cependant, les contextes de menace continuent d'évoluer, ce qui exige une mise à jour régulière des plans et des mesures d'intervention permettant à l'Agence de maintenir un minimum de ses fonctions de gestion essentielles en cas d'urgence. Les travaux d'élaboration du Cadre de gestion stratégique des urgences, qui comprend la gestion de la protection des végétaux et de la santé des animaux (les premiers maillons de la chaîne alimentaire), ont progressé.

L'ACIA a fait progresser le Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments, une initiative qui comprend la collaboration avec ses partenaires provinciaux et qui vise l'amélioration de sa capacité à anticiper et à détecter les menaces et les dangers liés aux aliments ainsi qu'à y répondre.

Protection

En 2014-2015, les systèmes de surveillance et d'intervention de l'ACIA ont été mis à l'épreuve et se sont avérés très efficaces.

En février 2015, en Alberta, l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a été diagnostiquée chez une vache. En plus d'intervenir dans cette situation précise, l'ACIA a continué de faire participer les partenaires et les intervenants à l'examen des mesures prises par le Canada en matière d'ESB et à la communication de la méthode à long terme du Canada pour lutter contre l'ESB.

En 2015, l'Agence a été confrontée à deux éclosions de grippe aviaire, une en Colombie-Britannique et l'autre en Ontario. Elle est intervenue rapidement en collaboration avec l'industrie de la volaille et les provinces pour favoriser une approche coordonnée et prévenir la propagation du virus.

Le thème de la Journée mondiale de la Santé de l'Organisation mondiale de la Santé, qui s'est déroulée le 7 avril 2015, portait sur la salubrité des aliments. À l'ACIA, chaque jour est axé sur la salubrité des aliments. L'Agence s'engage toujours à assurer la santé et la sécurité des familles canadiennes et continue de travailler fort pour protéger les aliments que nous produisons et mangeons.

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée
Ministre de la Santé

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : l'honorable Jane Philpott, C.P., députée

Premier dirigeant : Bruce Archibald

Portefeuille ministériel : Santé

Année d'incorporation ou de création : 1997

Instruments habilitants :

À l'échelle de l'ACIA

- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*[i]
- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*[ii]
- *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*[iii] (Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire)

Salubrité des aliments

- *Loi sur les aliments et drogues*[iv] (en ce qui concerne les aliments)
- *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*[v] (LSAC) – Une fois qu'elle entrera en vigueur, la LSAC remplacera les lois suivantes :
  - *Loi sur les produits agricoles au Canada*[vi]
  - *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*[vii] (en ce qui concerne les aliments)
  - *Loi sur l'inspection du poisson*[viii]
  - *Loi sur l'inspection des viandes*[ix]

Protection des végétaux

- *Loi sur les engrais*[x]
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*[xi]
- *Loi sur la protection des végétaux*[xii]
- *Loi sur les semences*[xiii]

Santé des animaux

- *Loi sur la santé des animaux*[xiv]
- *Loi relative aux aliments du bétail*[xv]

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique. Elle compte approximativement 6 762[1] employés travaillant partout au Canada, dans la région de la capitale nationale et dans quatre secteurs opérationnels (la région de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest).

L'ACIA a pour vocation de préserver la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux à l'appui de la santé et du bien-être des Canadiens, de l'environnement et de l'économie.

L'ACIA élabore et réalise des inspections et d'autres services dans les buts suivants :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes;
- prévenir et gérer les maladies animales et les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, végétaux et animaux du Canada.

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, sur une gestion efficace des risques, sur son engagement en matière de service et d'efficacité ainsi que sur la collaboration avec des organismes canadiens et internationaux qui partagent ses objectifs.

[1] Ce nombre comprend les employés actifs ainsi que ceux en congé payé ou non.

Responsabilités

L'ACIA est chargée d'appliquer 13 lois fédérales et 38 règlements, de régir la salubrité et la qualité des aliments vendus au Canada, et de contribuer au maintien des ressources végétales et animales. En novembre 2012, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* a reçu la sanction royale. Cette nouvelle Loi, une fois en vigueur, mettra en œuvre de nouveaux règlements qui offrent le cadre légal nécessaire à une approche plus uniforme du renforcement de l'inspection des aliments au Canada. La *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* regroupe et remplace la *Loi sur l'inspection du poisson*, la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, la *Loi sur l'inspection des viandes* et les dispositions sur les aliments de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*. La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* a reçu la sanction royale le 25 février 2015 et est entrée en vigueur depuis. Il s'agit d'une loi visant à moderniser et à renforcer les lois agricoles canadiennes, à soutenir l'innovation dans l'industrie agricole canadienne et à augmenter les débouchés sur le marché mondial pour les Canadiens. La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* met à jour l'ensemble de lois utilisées par l'ACIA pour régir le secteur agricole canadien, soit : la *Loi sur la protection des obtentions végétales*, la *Loi relative aux aliments du bétail,* la *Loi sur les engrais*, la *Loi sur les semences*, la *Loi sur la santé des animaux*, la *Loi sur la protection des végétaux* et la *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.*

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Santé Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Commission canadienne des grains
- Sécurité publique Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris le Service canadien des forêts
- Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
- Environnement Canada, y compris le Service canadien de la faune

L'Agence partage plusieurs de ses responsabilités essentielles avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales, le secteur privé, de même que d'autres intervenants. L'ACIA travaille avec ses partenaires à appliquer des mesures de contrôle pour la salubrité des aliments, à gérer les risques, les incidents et les urgences liés à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux, et à promouvoir l'élaboration de systèmes de contrôle de la salubrité des aliments et de lutte contre les maladies, pour assurer la salubrité et la qualité supérieure des produits canadiens issus de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aquaculture et de la pêche. Parmi les activités de l'Agence, citons la vérification de la conformité des produits importés, l'agrément et l'inspection des établissements, l'analyse des aliments, des animaux, des végétaux et des produits connexes ainsi que l'approbation de l'utilisation de nombreux facteurs de production agricoles.

Au cours d'une période de trois ans, avec l'adoption de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* en 2012 et de la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* en 2015, de nouveaux pouvoirs ont été ajoutés à chaque loi administrée et appliquée par l'ACIA. Il est essentiel pour l'ACIA de s'appuyer sur un cadre légal moderne afin de faire face aux nouveaux défis et problèmes et de réagir aux nouvelles pressions et tendances ainsi qu'aux progrès scientifiques.

Parmi les nouveaux pouvoirs transversaux, citons :

- des pouvoirs pour les inspecteurs afin que ces derniers aient les bons outils pour faire leur travail;
- des dispositions d'infraction révisées et renforcées, avec amendes et sanctions mises à jour;
- une autorisation explicite pour la certification des exportations;
- un pouvoir de réglementation pour exiger la délivrance de permis ou l'inscription;
- un pouvoir explicite pour intégrer les documents par renvoi;
- un pouvoir de réglementation pour exiger des plans de mesure préventive et de gestion de la qualité pour les fabricants;
- des exigences de consignation et de tenue des dossiers.

De plus, l'ACIA participe activement à un forum international pour l'élaboration de règles, de normes, de lignes directrices et de politiques scientifiques internationales. Elle participe aussi à la gestion de comités des mesures sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales et promeut activement le système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers. L'ACIA négocie afin de résoudre des problèmes scientifiques et techniques, contribuant ainsi à l'accès au marché des produits canadiens. En outre, elle donne des avis scientifiques, élabore de nouvelles technologies, offre des services d'analyse et effectue de la recherche sur la réglementation.

À l'ACIA, les décisions sont fondées sur des recherches scientifiques opportunes, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur les principes scientifiques suivants : des prévisions et avis scientifiques, l'évaluation des risques, l'orientation des normes internationales, la recherche et le développement ainsi que les services d'analyse.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

Pour réussir à préserver la salubrité de l'approvisionnement alimentaire canadien et à assurer la durabilité des ressources végétales et animales, l'ACIA doit atteindre son résultat stratégique[2], soit un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles. L'Architecture d'alignement des programmes (AAP) de l'ACIA montre comment l'Agence prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats prévus. Le cadre d'AAP de l'ACIA, qui gère l'attribution des ressources de l'Agence pour qu'elle puisse remplir son mandat et offrir des rapports sur le rendement au Parlement de façon efficace, contient ce qui suit :

1. **Résultat stratégique :** Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

    1.1 Programme : Programme de salubrité des aliments
    - **1.1.1 Sous-programme :** Viande et volaille
    - **1.1.2 Sous-programme :** Oeufs
    - **1.1.3 Sous-programme :** Produits laitiers
    - **1.1.4 Sous-programme :** Poisson et produits de la mer
    - **1.1.5 Sous-programme :** Fruits et légumes frais
    - **1.1.6 Sous-programme :** Produits transformés
    - **1.1.7 Sous-programme :** Produits alimentaires importés et transformés

    1.2 Programme : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses
    - **1.2.1 Sous-programme :** Santé des animaux terrestres
    - **1.2.2 Sous-programme :** Santé des animaux aquatiques
    - **1.2.3 Sous-programme :** Aliments du bétail

    1.3 Programme : Programme de protection des végétaux
    - **1.3.1 Sous-programme :** Protection des végétaux
    - **1.3.2 Sous-programme :** Semences
    - **1.3.3 Sous-programme :** Engrais
    - **1.3.4 Sous-programme :** Droits de propriété intellectuelle

    1.4 Programme : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

    Services internes

[2] Le résultat stratégique est un avantage à long terme et durable pour les Canadiens, qui découle du mandat ou de la vision de l'Agence. Il s'agit de l'apport que l'Agence veut fournir à la population canadienne.

Priorités organisationnelles

Le tableau ci-dessous, fondé sur le plan stratégique à long terme (PSLT) de l'Agence, présente les priorités de l'ACIA pour 2014-2015. En définissant la vision à long terme de l'Agence et en examinant attentivement ses principaux risques stratégiques, le PSLT aide celle-ci à atténuer les risques, à renforcer ses assises et à mener de façon efficace ses principales activités de programme.

Priorité	Type[3]	Résultat stratégique ou programme
Mettre davantage l'accent sur la **prévention**, pour réduire les risques pour la santé des humains, des animaux et de l'écosystème.	Déjà établie	Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme des ressources végétales et Collaboration internationale et ententes techniques
Sommaire des progrès		
Le fait d'intégrer des approches de gestion des risques proactives et préventives aux programmes de l'ACIA et de renforcer ces approches en mettant un accent clairement inclusif sur les partenariats et l'échange d'information[4] aidera l'ACIA à anticiper, à prévenir, à planifier et à gérer les problèmes, y compris des urgences. En 2014-2015, l'ACIA a : • continué d'élaborer des règlements sur les aliments en soutien à la nouvelle *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et à la mise en œuvre du modèle d'inspection intégré de l'Agence. • examiné les exigences du *Règlement sur les produits du secteur des aliments importés* en plus de les intégrer au *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* global proposé pour garantir la préparation et la convergence de l'industrie. • peaufiné le modèle d'inspection intégré de l'Agence (MIIA), qui vise à offrir une approche à l'inspection plus prévisible, productive et uniforme. Le MIIA remplace le modèle amélioré d'inspection des aliments, dont la rédaction s'est terminée en 2013-2014; • lancé le renouvellement de sa politique et de son cadre de gestion intégrée des risques. L'approche modernisée de gestion intégrée des risques permettra à l'Agence de répondre aux risques associés aux différents secteurs d'activité de l'ACIA et de les gérer plus efficacement; • élaboré une stratégie de promotion de la conformité pour faciliter l'offre uniforme d'outils visant à favoriser la conformité et pour obtenir les résultats souhaités en matière règlementaire;		

[3] Définitions des types – Déjà établie : engagement pris un ou deux exercices avant l'exercice visé par le rapport; Permanente – engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; Nouvelle – nouvel engagement pris pendant l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

[4] L'échange d'information entre les partenaires sera réalisé conformément aux lois provinciales et fédérales d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, aux principes de common law et aux ententes existantes d'échange d'information.

Sommaire des progrès *suite*

- rédigé, en collaboration avec les provinces et les territoires et de concert avec le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), un rapport qui définit les meilleures méthodes d'atténuation du risque de propager la spongieuse asiatique au point d'origine. L'ACIA a continué de travailler avec le USDA, le Mexique, le Chili, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays pour élargir le programme de certification des navires afin de réduire l'introduction de la spongieuse asiatique en Amérique du Nord.
- Les ministres de l'Agriculture fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) ont appuyé l'élaboration d'un cadre de gestion des urgences, et l'ACIA collabore avec les provinces pour élaborer un Cadre de gestion stratégique des urgences, qui comprend la gestion des risques pour la santé des végétaux et des animaux. La vision du cadre consiste à élaborer une approche collaborative, complète et axée sur les risques visant à atteindre les objectifs communs de réduction et de gestion des risques, tout en renforçant la résilience au sein du secteur;
- collaboré étroitement avec la province de la Colombie-Britannique et les principaux intervenants de l'industrie en vue d'une approche coordonnée pour réagir à la situation de la grippe aviaire et prévenir la propagation du virus.
- Le gouvernement du Canada a présenté la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* le 9 décembre 2013, et celle-ci a reçu la sanction royale le 25 février 2015. En mars 2015, chaque article portant sur l'ACIA de la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* était en vigueur sauf un, soit les modifications aux définitions de « animaux de ferme » et de « vente » dans la *Loi relative aux aliments du bétail*, qui exigera des dispositions réglementaires;
- reçu une approbation du financement du Conseil du Trésor concernant le Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments (RCISA), une initiative qui vise l'amélioration de la capacité du Canada à anticiper et à détecter les menaces et les dangers liés aux aliments ainsi qu'à y répondre.

Priorité	Type[3]	Résultat stratégique ou programme
Le rôle de l'ACIA à titre d'organisme de réglementation efficace sera amélioré si elle met l'accent sur l'**excellence du service**.	Déjà établie	Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme des ressources végétales et Collaboration internationale et ententes techniques

Sommaire des progrès

En renforçant sa culture de prestation de services axés sur les citoyens, l'ACIA améliorera la prestation des programmes. De plus, elle sera davantage vue comme un organisme de réglementation digne de confiance et crédible par les intervenants canadiens et étrangers. En 2014-2015, l'ACIA a :

- lancé les opérations des centres d'expertise et d'orientation opérationnelles pour améliorer l'uniformité des conseils, de l'orientation et de la direction offerts au personnel d'inspection et pour centraliser l'expertise en la matière au sein d'une seule direction générale;
- continué, avec l'aide du Bureau de traitement des plaintes et des appels, de chercher à saisir des occasions pour améliorer la qualité de la prestation des services et de la conception des programmes en collaborant avec les intervenants, comme les producteurs et les Canadiens, afin de résoudre les problèmes ayant touché l'industrie et les entreprises qui participent aux secteurs de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux;
- continué d'examiner les frais d'utilisation et les normes de service pour le Programme de salubrité des aliments et les exportations liées aux programmes sur les engrais, les aliments du bétail et la santé des animaux; lancé un examen des autres programmes de santé des animaux et de protection des ressources végétales;
- achevé la partie II d'un examen technique du CanadaGAP, un programme privé de certification de la salubrité des aliments qui augmentera la diversification des modes de prestation des services de l'ACIA;
- continué de définir les exigences opérationnelles du projet de plateforme de prestation électronique de services (PEPS), qui mettra à la disposition des citoyens, de l'industrie et des inspecteurs de l'ACIA un ensemble de technologies et d'outils nécessaires à l'exercice de leurs fonctions respectives dans le cadre du nouveau modèle d'inspection – la PEPS servira :
  - à automatiser les processus opérationnels (p. ex. pour la délivrance de permis, la délivrance de certificats d'exportation, la répartition des tâches, l'inspection et l'application de la loi) dans tous les secteurs d'activité (salubrité des aliments, protection des végétaux et santé des animaux);
  - à normaliser la collecte de données sur le rendement opérationnel, d'information visant à éclairer l'évaluation des risques ainsi que de mécanismes permettant d'améliorer l'affectation des ressources aux secteurs à risque élevé;
  - à augmenter la productivité, l'efficacité, l'étendue et la transparence du système d'inspection, ainsi qu'à offrir des services plus prévisibles, fiables et efficaces à l'industrie.
- commencé, en vue d'une stratégie de surveillance plus axée sur les risques, à étudier les possibilités d'amélioration en évaluant les mécanismes de certification du secteur privé utilisés dans l'industrie. Dans le cadre de cet effort, l'ACIA a rédigé un document de travail, en plus de tenir des consultations connexes, qui tient compte de l'utilisation de mécanismes de certification du secteur privé par l'industrie;

Sommaire des progrès *suite*
• continué de faciliter les exportations de grains pendant l'augmentation de la certification des grains destinés à l'exportation en 2014-2015, en augmentant sa capacité dans les bureaux et les laboratoires régionaux pour maintenir et améliorer la prestation de services. L'ACIA a réduit le temps d'analyse des échantillons, a mis en œuvre des systèmes de suivi des échantillons pour les présentations et les rapports, a répondu à toutes les demandes d'inspection de navires et a maintenu ses normes de service pour l'émission de certificats phytosanitaires, à la satisfaction globale de l'industrie des grains. • mis en œuvre un plan d'urgence en réponse à la mise en place inattendue d'un embargo par la Russie sur les exportations de viande et de produits de la mer canadiens. Grâce à la mobilisation active de l'industrie canadienne du poisson, la grande majorité des conteneurs sous embargo de produits en transit vers la Russie a été acheminée vers d'autres marchés, réduisant ainsi les pertes pour l'industrie.

Priorité	**Type[3]**	**Résultat stratégique ou programme**
S'adapter et évoluer afin de répondre aux nouvelles demandes et attentes en mettant l'accent sur l'**excellence du rendement** interne.	Déjà établie	Tous les programmes
Sommaire des progrès		
En optimisant le rendement, l'ACIA pourra évaluer l'efficacité des politiques et des programmes de l'Agence afin de mobiliser des ressources pour les secteurs à plus haut risque. En 2014-2015, l'ACIA a : • mis en œuvre une structure de gouvernance renouvelée, qui est adaptée à ses besoins opérationnels changeants et qui améliore sa communication et son intégration de l'information. La structure de gouvernance renouvelée est conçue pour offrir une approche inclusive à la planification, à la mise en œuvre et à la prestation efficace de programmes et de politiques; • élaboré un cadre d'architecture d'entreprise qui permet aux cadres des secteurs d'activité et des directions générales de considérer les problèmes et les solutions dans une optique globale et commune. Le fait de dresser le plan de l'organisation permet d'en acquérir une compréhension commune. Ce document permettra en outre de veiller à l'intégration de la stratégie et de la vision opérationnelles dans la culture et la gouvernance de l'Agence; • continué l'élaboration de la nouvelle AAP pour 2017-2018 qui s'harmonise à l'approche de transformation de l'Agence et au programme unique d'inspection des aliments, à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et à la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*. L'AAP comprendra une structure, la description des programmes accompagnée des objectifs et des activités correspondants, un CMR à l'appui et, ultérieurement, le codage financier pour la production de rapports. L'attribution des ressources à l'ACIA par le Parlement et les rapports présentés à ce dernier sont fondés sur l'AAP.		

Priorité	Type[3]	Résultat stratégique ou programme
Mettre l'accent sur les **ressources humaines** grâce à de la formation et des outils.	Déjà établie	Tous les programmes
Sommaire des progrès		
En mettant l'accent sur la diversification des talents grâce à de la formation et à des outils modernes, l'ACIA disposera d'un effectif stable, spécialisé, souple et satisfait. En 2014-2015, l'ACIA a : • continué d'attirer et de conserver des employés compétents, qualifiés et motivés; • fourni des outils modernes au personnel d'inspection, comme des tablettes renforcées. Ces appareils portatifs et durables offrent un accès au réseau de l'ACIA et permettent aux inspecteurs d'accomplir davantage de tâches sur place; • fourni de la formation et de l'information au personnel en soutien à l'Agence et à l'avancement professionnel; • encouragé l'échange de bonnes pratiques par la participation aux communautés de pratique; • élaboré et lancé la mise en œuvre d'un cadre de gestion des talents, y compris l'architecture du travail et les outils d'évaluation des compétences et de la cartographie des compétences pour appuyer un modèle de ressources humaines modernisé fondé sur les compétences. L'accent initial est mis sur les postes de niveaux EX moins 1 et EX moins 2, ainsi que sur les postes autres que EX au sein de l'Agence. • Le taux de réponse au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014 était impressionnant, soit 82,4 % des employés de l'ACIA. Il s'agissait d'un taux de participation considérablement supérieur à celui du gouvernement du Canada (68,9 %). Aussi, 95 % des employés de l'ACIA ayant répondu au sondage se sont dits satisfaits de leur emploi.		

Analyse des risques

L'ACIA est responsable de la détection et de la gestion des risques liés à l'approvisionnement alimentaire et aux ressources végétales et animales, mesures essentielles à un approvisionnement sûr et à une économie prospère. Ainsi, l'Agence s'appuie sur un système de gestion des risques rigoureux. Ce système de gestion intégrée des risques a été adopté par toutes les sections de l'ACIA en tant que partie intégrante des activités d'élaboration de politiques et de priorités, de planification, de ressourcement, d'exécution, d'examen et de production de rapports.

La grande majorité des risques qui s'inscrivent dans le mandat de l'Agence sont gérés de concert avec de nombreux partenaires et intervenants, au Canada comme à l'étranger. Les facteurs qui influent sur les principaux risques stratégiques auxquels est exposée l'Agence sont notamment :

- l'émergence constante de nouveaux agents pathogènes, attribuable à l'accroissement des déplacements et du commerce internationaux, à l'adaptation microbienne, à l'évolution des méthodes de production et de distribution ainsi qu'à la démographie et au comportement humain;

- la convergence des problèmes liés à la santé des humains, des animaux et des écosystèmes;
- l'émergence de chaînes d'approvisionnement mondiales, qui ont radicalement changé la façon de produire, de transformer, d'emballer, de distribuer et de vendre les produits agricoles;
- l'augmentation et la diversification des produits importés au Canada;
- l'élargissement des possibilités d'exportation pour les producteurs canadiens, combiné à l'évolution des normes mondiales et au resserrement des exigences;
- le développement rapide des technologies de transformation et de fabrication, qui donne lieu à une augmentation considérable de la vitesse, du volume et de la diversité de la production et à la nécessité d'adapter en conséquence les cadres législatif et réglementaire;
- des consommateurs et des intervenants de plus en plus informés et exigeants, et de moins en moins disposés à prendre des risques;
- un consensus international grandissant quant à la nécessité de se doter de technologies et de méthodes scientifiques communes pour assurer la surveillance de l'industrie et soutenir le commerce mondial de produits agroalimentaires.

L'élaboration du Profil de risque de l'Agence (PRA) est l'une des pierres angulaires de son processus de gestion des risques. Le profil de risque de l'Agence recense les principaux risques stratégiques auxquels est exposée l'Agence du fait de son contexte opérationnel interne et externe, et offre des stratégies visant à réduire l'exposition au risque à des niveaux tolérables au cours des prochaines années. Les résultats de l'exercice d'établissement du profil de risque ont directement orienté les stratégies présentées dans l'ensemble du présent rapport.

Le tableau 1 souligne les principaux risques stratégiques de l'Agence, les réponses prévues à ces risques et les mesures prises en 2014-2015 pour les atténuer. Les risques présentés ci-dessous ont été définis dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2014-2015.

Comme les principaux risques auxquels l'ACIA est exposée demeurent inchangés et que les stratégies d'intervention sont relativement longues, les interventions liées aux risques n'ont pas été modifiées de façon importante depuis le précédent rapport.

Tableau 1 : Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Information aux gestionnaires et infrastructure de GI/TI **La capacité de prendre des décisions fondées sur les risques, en raison d'un manque d'information et de données exactes et utiles fournies en temps opportun.** En raison de la diversité des besoins de l'Agence en matière d'information et de sa présence dans tout le pays, son infrastructure de GI/TI est constituée d'un mélange complexe de matériel nouveau et ancien qui appuie de nombreux systèmes de GI/TI et de nombreuses bases de données. Les différences dans la façon dont se font la collecte, l'analyse et l'utilisation de l'information dans les multiples systèmes et au moyen de différents types de matériel peuvent gêner la communication de l'information et la prise de décisions opérationnelles et réglementaires en temps opportun.	**Centre de gestion de l'information opérationnelle (CGIO)** • Des tableaux de bord du CGIO, qui offraient des renseignements généraux sur l'organisation, le rendement, la surveillance et les activités pour soutenir la prise de décisions par la haute direction, ont été produits chaque trimestre. • Le processus de collecte et de gouvernance des renseignements pour les tableaux de bord de la haute direction et le contenu des tableaux de bord ont été améliorés au moyen de renseignements sur les tendances. **Amélioration de la capacité en matière de veille stratégique** • Une stratégie et une feuille de route ont été rédigées pour améliorer les capacités en matière de veille stratégique et d'analyse en conformité avec l'orientation stratégique de l'Agence. • Des améliorations ont été apportées aux processus opérationnels pour gérer l'élaboration, la tenue à jour et la qualité des rapports qui sont soutenus par des outils de veille stratégique. **État de préparation pour l'Initiative de transformation des services de courriel (ITSC)** • De la formation sur la bonne gestion des renseignements ayant une valeur opérationnelle a été offerte aux employés, en soutien aux bonnes pratiques de gestion des renseignements, conformément à la Norme sur la gestion du courriel du Conseil du Trésor et en préparation à la migration de la solution de services de courriel à l'échelle de l'organisation. Des limites de stockage s'appliquent aux boîtes de courriels. • Une évaluation de l'état de préparation des ordinateurs a été terminée en préparation à la migration technique de la solution de courriel de l'Agence vers la solution à l'échelle de l'organisation, et la mise en œuvre des plans de migration a été lancée en collaboration avec l'équipe de l'Initiative de transformation des services de courriels de Services partagés Canada (SPC). **Plateforme électronique de prestation de service (PEPS)** • La définition des exigences opérationnelles liées au projet de plateforme électronique de prestation de service (PEPS) s'est poursuivie.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Efficacité de l'inspection **La capacité, en matière d'inspection, de prévenir et de détecter rapidement les menaces relatives à la salubrité des aliments et aux ressources végétales et animales et d'intervenir promptement.** Jusqu'à tout récemment, l'Agence avait offert 14 programmes d'inspection ayant évolué indépendamment les uns des autres, chacun ayant des exigences diverses et complexes liées à la formation, à la collecte de renseignements et à la conformité de l'industrie, selon le produit réglementé. Actuellement, l'efficacité des ressources de l'Agence est touchée en raison du maintien de multiples programmes de formation et systèmes de GI/TI visant à traiter les variations distinctes entre les processus d'inspection, les outils et la collecte de renseignements.	**Programme de transformation de l'Agence** **Modèle d'inspection intégré de l'Agence** • L'élaboration d'un modèle d'inspection intégré de l'Agence (MIIA) a été achevée, et la mise en œuvre de diverses composantes du modèle a été lancée. Ce dernier énonce une procédure d'inspection normalisée, assurant ainsi l'uniformité au sein des secteurs d'activité et des produits. Pour appuyer la mise en œuvre du MIIA, un ensemble de documents provisoires d'orientation opérationnelle a également été préparé. • La modernisation du système d'inspection visant à améliorer l'efficacité s'est poursuivie. Parmi les améliorations, citons la création d'un bureau de l'inspecteur général. Différentes catégories d'inspecteurs et divers mécanismes d'inspection et processus de validation ont aussi été mis en œuvre. • Le Programme préalable à l'emploi (PREP) a continué d'être offert. Le PREP fait maintenant partie des activités principales de l'Agence, grâce à un nouveau bureau du registraire chargé de superviser l'administration et la coordination du programme pour tous les inspecteurs récemment embauchés. Le PREP est conçu pour aider les nouveaux inspecteurs à s'orienter et à se préparer pour leurs rôles et responsabilités. • Le programme d'école des superviseurs a continué d'être offert pour améliorer la culture de salubrité des aliments par la supervision efficace. **Centres d'expertise et d'orientation opérationnelles** • Les opérations des centres d'expertise et d'orientation opérationnelles ont été lancées pour améliorer l'uniformité des conseils, de l'orientation et de la direction offerts au personnel d'inspection et pour centraliser l'expertise en la matière au sein d'une seule direction générale.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Efficacité de l'inspection *suite*	**Modernisation des ressources humaines** **Réforme de la classification** **Groupe de Science réglementaire :** • La définition normalisée est terminée, les descripteurs de rôles ont été établis, la négociation avec le syndicat concernant le protocole d'entente est terminée, ce dernier a été signé, et le Secrétariat du Conseil du Trésor a donné son appui. • La conversion du groupe de Science réglementaire est sur la bonne voie pour être exécutée en 2015-2016. **Réforme de la convention collective** • La modernisation de la classification suit son cours. • L'élaboration du plan de formation de l'ACIA pour les principales communautés de pratique en est au dernier stade. • Un ensemble de politiques visant les postes EX, destiné à appuyer la gestion des talents, a été révisé. • L'élaboration des cadres des ressources humaines à l'appui des communautés de pratiques de l'ACIA (science, personnel d'inspection, consultation, vétérinaires, services et leadership) a été lancée. **Architecture d'entreprise** • Le cadre d'architecture d'entreprise, qui vise à permettre aux cadres des secteurs d'activité et des directions générales de considérer les problèmes et les solutions dans une optique globale et commune, a été élaboré.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Capacité scientifique **La capacité scientifique à s'adapter et à intervenir en temps opportun.** Les avancées scientifiques et technologiques ont augmenté la complexité des produits réglementés par l'Agence. De plus, il existe un consensus international grandissant quant à la nécessité de se doter d'équipement et de méthodes scientifiques communs pour assurer la surveillance de l'industrie et soutenir le commerce mondial de produits agroalimentaires. L'Agence s'attend à maintenir un effectif et des laboratoires modernes qui tiennent compte des avancées liées aux produits réglementés et aux exigences internationales.	**Modernisation des ressources humaines** **Cadre des ressources humaines pour les organismes scientifiques et de réglementation.** • Le nouveau cadre de dotation de l'ACIA a été mis en œuvre. • Des recherches ont été effectuées pour déterminer quelles variables explicatives permettent le mieux d'assurer la qualité du recrutement. • Une nouvelle méthode d'évaluation a été mise en place et appliquée aux processus de dotation, au besoin. • Une stratégie relative au recrutement au niveau d'entrée et au recrutement spécialisé pour les scientifiques de haut niveau a été élaborée. **Renforcement de la capacité scientifique** **Modernisation de l'infrastructure et de l'équipement de laboratoire** • Le laboratoire pour les aliments existant dans la région du Grand Toronto (RGT) a été rénové pour améliorer le flux des travaux et accroître la vitesse de traitement des échantillons. • La planification du projet de laboratoire de Saint-Hyacinthe est terminée. • L'exécution du projet a été lancée pour le même laboratoire, et un contrat a été attribué. **Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) : confiance réciproque à l'égard des résultats d'analyse de la salubrité des aliments** • Les critères d'accréditation du Canada et des États-Unis pour les laboratoires d'analyse alimentaire ont fait l'objet d'un examen à la recherche de similitudes et pour évaluer la possibilité de modifier les exigences d'accréditation dans le cadre de l'élargissement de la portée des lois en matière de salubrité des aliments.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Capacité scientifique *suite*	**Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments (RCISA)** • Le SCT a approuvé le financement de l'initiative du RISA. Le RISA améliorera la capacité du Canada à anticiper et à détecter les menaces et les dangers liés aux aliments ainsi qu'à y répondre. • Une structure de gouvernance et organisationnelle du RISA a été élaborée; elle comprend le soutien et la participation des partenaires fédéraux et provinciaux. **Réseau canadien de surveillance zoosanitaire (RCSZ)** • Des ententes sur l'échange de données ont été signées avec huit provinces et les partenaires clés. • La recherche de nouveaux partenaires pour le RCSZ a été lancée, comme le projet « on the go » du Réseau canadien de renseignements sur la santé publique (RCRSP), qui offre l'occasion de faire participer les partenaires du RCSZ au développement de technologie agile. **Renforcement de la participation** **Renforcement de la capacité d'intervention des laboratoires** • Les méthodes de laboratoire ont été améliorées et validées afin de réduire le délai d'attente pour tester les échantillons et de permettre une intervention plus rapide. Les méthodes seront communiquées aux intervenants de l'industrie et aux partenaires FPT. • Le travail sur le projet de recherche de l'ACIA s'est poursuivi avec Génome Canada et Alberta Innovates Biosolutions relativement à la génomique liée à l'E. coli O157:H7.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Cadres législatif, de réglementation et de programme **La capacité des cadres législatif, de réglementation et de programme actuels à aider l'Agence à bien remplir son mandat** Le développement rapide des technologies de transformation et de fabrication a donné lieu à une augmentation considérable de la vitesse, du volume et de la diversité, exigeant ainsi des cadres législatif et de réglementation à jour. Les lois et les pouvoirs ont des répercussions sur la conception et la prestation des programmes qui règlementent les nouveaux produits et soutiennent la concurrence économique au sein de l'industrie.	**Renouvellement des dispositions législatives** • La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* a reçu la sanction royale le 25 février 2015 et est entrée en vigueur depuis. Celle-ci modernise la *Loi sur la santé des animaux, la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les engrais, la Loi sur les semences, la Loi sur la protection des végétaux et la Loi sur la protection des obtentions végétales.* **Modernisation de la réglementation** • En vue de l'entrée en vigueur à venir de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* (LSAC), des propositions de règlement ont été produites, et une troisième ronde de mobilisation a été lancée, visant particulièrement les microentreprises et les petites entreprises. • L'ACIA a tenu le Forum sur la réglementation d'aliments sains et salubres en juin 2014 relativement à divers documents de consultation sur la transformation de l'Agence, et a reçu plus de 400 mémoires de la part des intervenants. • Le *Règlement sur les produits de l'érable* a été modifié pour faciliter le commerce du sirop d'érable avec les États-Unis et réduire la confusion des consommateurs quant aux noms de catégorie et aux classes de couleur. • Afin de renforcer davantage le système d'inspection des aliments au Canada, la modification réglementaire finale visant la mise en œuvre de *sanctions administratives pécuniaires* en vertu de la *Loi sur l'inspection des viandes* et des règlements pertinents a été publiée dans la partie II de la Gazette du Canada. • La révision du *Règlement sur les semences* et du *Règlement sur les engrais* s'est poursuivie. • La consultation sur les diverses modifications réglementaires en matière de santé des animaux s'est aussi poursuivie.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion du changement **La capacité de bien gérer les changements de façon continue** L'évolution des facteurs économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle planétaire influe sur le contexte réglementaire et commercial de l'Agence. Par conséquent, les compressions budgétaires prennent de plus en plus d'importance, tout comme la nécessité qui en découle d'innover afin de préserver, voire d'accroître, l'efficacité de façon à ce que l'Agence puisse mener ses activités et remplir son mandat.	**Transformation de l'Agence** • L'initiative à l'échelle de l'Agence de transformer et de moderniser la façon dont les programmes et les activités autorisés sont offerts afin de mieux servir les Canadiens s'est poursuivie. • En s'appuyant sur une base solide, le renforcement de la salubrité des aliments et de la protection des consommateurs par l'amélioration des méthodes et des outils de réglementation et d'inspection s'est poursuivi. Parmi ces méthodes et outils, citons le nouveau modèle d'inspection, la modernisation de la législation et de la réglementation, la transformation de la façon dont nous menons nos activités, une meilleure gestion des risques et l'offre de plus de renseignements à nos partenaires et à nos consommateurs. • Afin de gérer efficacement la transformation, une restructuration organisationnelle est en œuvre. **Structure organisationnelle** • Un cadre de gestion des talents, y compris l'architecture du travail et les outils d'évaluation des compétences et de la cartographie des compétences, a été élaboré et mis en œuvre pour appuyer un modèle de ressources humaines modernisé fondé sur les compétences. L'accent initial est mis sur les postes de niveaux EX moins 1 et EX moins 2, ainsi que sur les postes autres que EX au sein de l'Agence. • La modernisation de la classification suit son cours.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion du changement *suite*	**Changement de culture** • L'ACIA a fait des progrès vers une approche « d'agence unique » au changement de culture, qui souligne que même si la structure organisationnelle de l'ACIA est divisée en directions générales et en secteurs d'activité, l'Agence adopte un seul ensemble de priorités et un seul budget. • Le Comité supérieur sur les ressources humaines a fait deux présentations pour confirmer le principe « d'agence unique » relativement au changement de culture à l'automne 2014. Un comité consultatif au niveau des DE et des DG, formé de représentants des divers directions générales et bureaux, a été créé en décembre 2014. Un plan d'action ainsi que les étapes à venir ont été présentés lors de la table ronde de la haute direction sur la modernisation en mars 2015. **Renouvellement de la gouvernance de l'ACIA** • L'ACIA a examiné sa structure de gouvernance dans le but de confirmer les responsabilités des chefs de direction générale et des membres de comité, d'adapter sa structure aux besoins opérationnels changeants et d'améliorer la communication et l'intégration de l'information dans l'ensemble de l'organisation. Le nouveau modèle de gouvernance est régi par les principes de responsabilisation, de transparence et de rendement. **Amélioration de la gestion de projets** • L'Agence a adopté le Cadre de gestion des projets de l'organisation pour tous ses projets et suit un cycle annuel intégré de planification opérationnelle et des investissements. • Le SCT a approuvé le plan d'investissement quinquennal de l'ACIA et lui a octroyé le niveau 2 pour l'Évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projets (ECOGP). • L'ACIA a mis en œuvre son programme d'amélioration continue pour tous ses projets.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Transparence et mise à profit des relations **Possibilité d'accroître sa transparence et sa responsabilisation envers les intervenants** L'échange de renseignements permet aux parties réglementées de prendre des mesures pour veiller à respecter les exigences, et permet au public de mieux connaître le marché canadien, dans lequel il a davantage confiance. Diverses méthodes permettent de mobiliser l'industrie, d'autres intervenants gouvernementaux et le public, et de collaborer avec eux pour améliorer la création d'extrants qui sont mutuellement avantageux et convenus.	**Amélioration des services et des communications** • Un livre blanc a été rédigé pour examiner les expériences de l'Agence en matière de transparence, de même que les principaux éléments connexes à considérer. Un comité directeur et un groupe de travail ont été constitués afin de poursuivre les efforts afférents au programme de transparence. • Dans une optique d'ouverture, un comité directeur et un groupe de travail ont été constitués afin de continuer à définir la phase III du programme de transparence. **Renforcement de la participation des parties réglementées** • L'ACIA a participé à 210 activités externes (réunions, webinaires, téléconférences, vidéoconférences) organisées par différents intervenants, ce qui lui a permis de communiquer avec plus de 7 300 personnes. Parmi les sujets de discussion, notons les initiatives de transformation ainsi que les politiques de soutien, comme le modèle d'inspection intégré de l'Agence (MIIA), la modernisation de l'étiquetage des aliments et l'approche de modernisation de la réglementation axée sur les risques. • Le Forum sur la réglementation d'aliments sains et salubres, tenu en juin 2014, a rassemblé 250 intervenants externes à Ottawa pour discuter des divers éléments de la stratégie de modernisation de l'Agence. • L'ACIA a élaboré une version provisoire d'une stratégie de promotion de la conformité visant à favoriser la compréhension des parties réglementées à l'égard des exigences réglementaires. • L'Agence a continué d'améliorer son Répertoire des documents d'orientation officiel centralisé sur son site Web pour offrir aux inspecteurs et à l'industrie un accès facile aux documents de réglementation officiels exacts.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Transparence et mise à profit des relations *suite*	**Mobilisation de la communauté mondiale** L'ACIA a poursuivi la promotion des intérêts du Canada lors de rencontres d'organismes de normalisation internationaux. Par exemple : • Elle a coordonné la mise en conformité des mesures sanitaires et phytosanitaires du Canada avec divers forums de l'Organisation mondiale du commerce. • Elle a dirigé la participation du Canada à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et elle a participé à certains comités de la Commission du Codex Alimentarius (CODEX) pour favoriser l'élaboration de normes internationales reposant sur des principes scientifiques en conformité avec le cadre canadien de réglementation. • Elle a offert de l'aide technique aux pays en développement conformément à l'Accord SPS de l'OMC pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures sanitaires et phytosanitaires en fonction de principes scientifiques éprouvés. • Le travail s'est poursuivi sur les initiatives initiales du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) et de Par-delà la frontière : ◦ Pour améliorer la coopération en matière de réglementation avec les États-Unis, l'ACIA a négocié quatre plans de travail améliorés avec les États-Unis dans les domaines de l'inspection et de la certification de la viande, de la protection des végétaux, de la santé des animaux et de la salubrité des aliments. ◦ L'Agence a réalisé des progrès quant à l'achèvement d'un document d'orientation pour l'Arrangement entre le Canada et les États-Unis concernant la reconnaissance des zones de contrôle et d'éradication des maladies animales exotiques. C'était l'une des 29 initiatives comprises dans le plan d'action conjoint réalisé pour le CCR selon lequel le Canada et les États-Unis chercheront à accroître l'harmonisation de leurs méthodes de réglementation au cours des deux prochaines années.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion des urgences **La capacité de répondre à de multiples urgences simultanées ou à grande échelle** L'ACIA est bien préparée et a la capacité d'intervenir en cas d'urgence. Cependant, les contextes de menace continuent d'évoluer, ce qui exige une mise à jour régulière des plans et des mesures d'intervention pour refléter les changements et réaliser des économies, afin de s'assurer que l'Agence maintienne un minimum de ses fonctions de gestion essentielles pendant les urgences.	• Les ministres de l'Agriculture FPT ont appuyé l'élaboration d'un cadre de gestion des urgences, et l'ACIA a collaboré avec les provinces pour élaborer un Cadre de gestion stratégique des urgences, qui comprend la gestion des risques pour la santé des végétaux et des animaux. La vision du cadre consiste à élaborer une approche collaborative, complète et axée sur les risques à l'atteinte des objectifs communs de réduction et de gestion des risques, tout en renforçant la résilience du secteur grâce à l'amélioration continue. • L'Agence a géré de façon efficace des situations d'urgence avec la collaboration de ses partenaires provinciaux et industriels en mobilisant rapidement les ressources : ◦ Elle est intervenue rapidement à la suite d'une éclosion de grippe aviaire en Colombie-Britannique, en décembre 2014, et a établi une zone de contrôle primaire dans la région où la maladie a été détectée afin de prévenir sa propagation. ◦ Elle a continué de faire participer les partenaires et les intervenants à l'examen des mesures prises par le Canada en matière d'ESB, et a commencé à communiquer l'approche canadienne à long terme au contrôle de l'ESB à la suite de la découverte, en février 2015 en Alberta, d'une vache née en 2009 atteinte de la maladie. ◦ Elle est intervenue rapidement et efficacement aux épidémies d'anémie infectieuse du saumon (AIS) en Nouvelle-Écosse, en maintenant un contrôle du site, en éliminant ou en compostant le poisson ainsi qu'en nettoyant et en désinfectant les sites et les usines touchés. ◦ Elle a mobilisé des ressources afin de répondre efficacement à un cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) en février 2014. La DEP ne représente aucun risque pour la santé des humains et la salubrité des aliments. ◦ Elle a géré efficacement l'incursion du longicorne asiatique en Ontario, et a établi, en collaboration avec la province et les autorités locales, une zone réglementée pour aider à éliminer le phytoravageur.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Dépenses réelles

La hausse de 226,9 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles et de 553 ETP reflète les activités additionnelles financées par le budget supplémentaire des dépenses 2014-2015, les dépenses législatives accrues et les dépenses substantielles faites au nom du Conseil du Trésor (prestations parentales et de maternité, cessations, etc.), pour lesquelles l'Agence a reçu des affectations des différents crédits du Conseil du Trésor.

Dans le budget supplémentaire des dépenses 2014-2015, le financement de l'Agence a été renouvelé pour l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), le maintien d'une présence quotidienne d'inspecteurs durant chaque quart de travail dans les établissements agréés par le gouvernement fédéral de transformation de la viande, et la participation à l'Initiative de recherche et développement en génomique du gouvernement du Canada. De plus, de nouvelles ressources ont été offertes pour établir un réseau d'information sur la salubrité des aliments visant à renforcer la capacité à détecter et à répondre aux dangers liés aux aliments, pour mettre en œuvre un programme amélioré de supervision de la salubrité des aliments et pour mener des activités visant à améliorer l'accès au marché pour les produits agricoles canadiens. Le financement de ces initiatives n'est pas inscrit aux dépenses prévues de l'Agence pour 2014-2015, car il n'a pas encore été approuvé par le Parlement.

Remarquons également que l'Agence a engagé d'importants décaissements uniques en 2014-2015 relativement aux initiatives gouvernementales pour le personnel, y compris la transition vers le paiement de salaires en arrérages et le paiement forfaitaire d'indemnités de départ accumulées. De plus, l'Agence a ratifié les conventions collectives en suspens, ce qui a entraîné d'importants règlements salariaux rétroactifs uniques. Ces paiements uniques extraordinaires représentent la majorité de l'augmentation entre les dépenses prévues et réelles, et entraînent des niveaux de dépense accrus en 2014-2015 dans tous les programmes, sauf un. Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses a connu une diminution nette en 2014-2015 en raison d'une importante baisse, par rapport aux années précédentes, des paiements d'indemnisation prévus par la *Loi sur la santé des animaux.*

En comparant les autorisations disponibles et les dépenses réelles, on obtient 34,7 millions de dollars en autorisations non utilisées en 2014-2015. Ces ressources inutilisées découlent des retards dans la mise en œuvre de diverses initiatives, ainsi que des ressources bloquées (péremptions requises liées au report de fonds à des exercices ultérieurs, et cotisations supplémentaires aux régimes d'avantages sociaux pour les règlements salariaux rétroactifs uniques).

Ressources financières budgétaires – (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totale pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
619 327 735	621 575 735	883 214 647	848 492 889	226 917 154

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
5 585	6 138	553

Tableaux du résumé du rendement budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues			Autorisations totale pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2014-2015	2015-2016	2016-2017		2014-2015	2013-2014	2012-2013
Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles								
Programme de salubrité des aliments	320 103 652	320 982 081	363 836 779	330 823 048	448 414 176	421 520 442	364 310 525	353 600 998
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	89 781 512	90 674 321	114 552 020	114 141 479	164 128 295	162 039 970	187 939 265	175 425 417
Programme de protection des végétaux	75 006 452	75 532 299	76 730 103	75 937 906	92 020 456	90 262 195	86 537 966	88 983 164
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	25 382 494	25 382 494	34 682 935	34 642 625	41 139 746	40 718 768	35 004 557	33 338 750
Sous-total	**510 274 110**	**512 571 195**	**589 801 837**	**555 545 058**	**745 702 673**	**714 541 375**	**673 792 313**	**651 348 329**
Services internes (sous-total)	109 053 625	109 004 540	115 750 051	113 472 070	137 511 974	133 951 514	131 959 340	130 707 396
Total	**619 327 735**	**621 575 735**	**705 551 888**	**669 017 128**	**883 214 647**	**848 492 889**	**805 751 653**	**782 055 725**

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles de 2014-2015 avec le cadre pangouvernemental[xvi] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultats du Gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles	Programme de salubrité des aliments	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	421 520 442
	Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	162 039 970
	Programme de protection des végétaux	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	90 262 195
	Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	Affaires internationales	Un Canada prospère grâce au commerce international	40 718 768

Total des dépenses réelles par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires sociales	411 656 402	583 560 412
Affaires économiques	75 532 299	90 262 195
Affaires internationales	25 382 494	40 718 768
Affaires gouvernementales	0	0

Tendances relative aux dépenses du ministère

Graphique sur les tendances au chapitre des dépenses de l'Agence

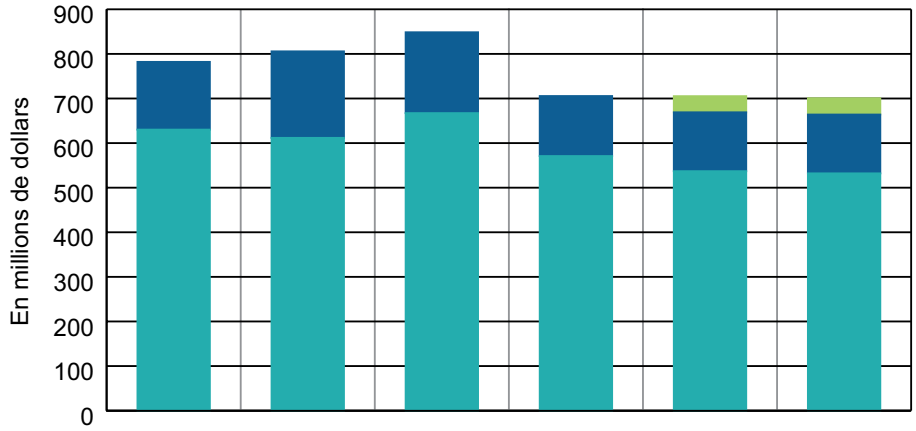

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programmes éliminés graduellement – anticipés	0,0	0,0	0,0	0,2	36,2	36,6
Législatives	151,9	194,0	181,3	134,6	132,0	131,9
Votées	630,2	611,7	667,2	570,9	537,0	532,1

Les dépenses globales de l'Agence ont augmenté d'environ 8 % de 2012-2013 à 2014-2015. Cette augmentation, en partie contrecarrée par la mise en œuvre des initiatives d'économie du budget 2012, découle de fonds additionnels reçus pour diverses initiatives et de décaissements uniques en 2014-2015.

Il est à noter que l'Agence a réalisé ces économies en grande partie grâce aux gains d'efficacité, comme dans les services administratifs internes, à des changements au programme pour améliorer les services et faciliter le commerce, comme la mise en œuvre de changements convenus avec les provinces concernant la prestation de certaines activités d'inspection de responsabilité provinciale, et à une intervention plus efficace en cas de maladies animales et de phytoravageurs. L'Agence n'a pas réduit son effectif ni éliminé de programmes qui risquent d'avoir une répercussion sur la salubrité des aliments ou qui mettraient en danger la santé et la sécurité des Canadiens.

On s'attend à ce que les dépenses demeurent stables de 2015-2016 à 2017-2018, y compris le renouvellement anticipé des ressources éliminées graduellement. L'ACIA évaluera les ressources nécessaires aux initiatives qui seront graduellement éliminées en 2016-2017 et 2017-2018 et, au besoin, demandera leur renouvellement afin de protéger et d'améliorer de façon continue le système canadien de salubrité des aliments, ainsi que la sécurité et l'accessibilité de l'approvisionnement alimentaire ainsi que des ressources végétales et animales.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2015*[xvii] sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[xviii].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section décrit en détail les activités prévues par l'ACIA pour atteindre son résultat stratégique. Ce résultat dépend d'un bon nombre de facteurs, notamment les priorités du gouvernement et de l'Agence, le profil de risque de l'Agence, de même que l'application des leçons apprises. Les leçons apprises peuvent provenir de diverses sources, y compris : les vérifications internes et externes; les évaluations de programmes internes; la rétroaction et la consultation des intervenants; l'information tirée de la mesure du rendement (y compris la gestion de la qualité); les analyses après incidents structurées à la suite d'évènements importants comme les épidémies de maladies animales ou les rappels d'aliments sérieux. Cette section porte sur les principaux secteurs dont l'ACIA a fait sa priorité au cours du dernier exercice.

La section II, qui déclare au niveau le plus bas de l'Architecture d'alignement des programmes de l'Agence approuvée par le Conseil du Trésor, soit le niveau des sous-programmes, a été introduite en 2014-2015. L'ACIA a travaillé sans relâche pour harmoniser avec exactitude ses plans de dépenses et le nombre d'ETP afin de respecter les exigences en matière de production de rapports. Cependant, en préparant le RMR de 2014-2015, on a remarqué que certains plans de dépense et ETP n'étaient pas bien harmonisés aux activités et aux montants correspondants énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015. L'Agence fait tout en son pouvoir pour permettre une meilleure représentation dans les exercices de planification futurs.

De plus, il doit être noté que les écarts liés aux dépenses ne sont pas corrélés avec les écarts liés aux ETP. De nombreux facteurs ont influé sur la distribution, parmi les programmes et les sous-programmes, des importants décaissements uniques en 2014-2015 relativement aux initiatives gouvernementales pour le personnel (c'est-à-dire le paiement forfaitaire d'indemnités de départ accumulées), y compris les données démographiques sur les employés et l'exécution du programme. Par conséquent, les comparaisons entre les dépenses et les ETP des programmes et des sous-programmes n'offrent pas d'analyse d'information significative ou révélatrice.

Évaluation des objectifs de rendement

Les objectifs de rendement pour les taux de conformité sont des objectifs qualitatifs ou quantitatifs fixés par l'Agence en fonction desquels est évalué le rendement des parties réglementées et de l'ACIA. Les objectifs établis dans ce rapport visent les secteurs de programme essentiels, et reposent sur des moyennes historiques du rendement réel ou sur les résultats prévus des programmes en place qui portent leurs fruits (p. ex. le taux de conformité de l'industrie aux normes réglementaires). L'ACIA a évalué le degré d'atteinte ou de dépassement du rendement prévu, et analysé les cas où le rendement avait raté l'objectif. Les objectifs des programmes de surveillance des activités diffèrent de ceux des programmes axés sur des secteurs de non-conformité particuliers. En ce qui a trait aux taux de conformité, l'ACIA considère un rendement de +/- 2 % comme atteint. La méthode utilisée pour évaluer le rendement réel de chaque indicateur de rendement se retrouve sur le site de l'ACIA[xix].

Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

L'ACIA veut avant tout atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La protection de la santé et du bien-être des Canadiens, de l'environnement et de l'économie est la pierre angulaire de la conception et de l'élaboration des programmes de l'Agence. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs, les universités ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA a poursuivi ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux aliments et aux zoonoses.

Pour soutenir l'agriculture canadienne et la capacité des entreprises agroalimentaires à pénétrer les marchés nationaux et internationaux et à y être compétitives, l'ACIA a continué d'élaborer et d'appliquer des cadres réglementaires et de programme pour les importations et les exportations qui répondent aux exigences canadiennes et étrangères. À cette fin, l'ACIA a mené des activités de sensibilisation et de consultation auprès des principaux intervenants et partenaires (notamment dans l'industrie), des consommateurs ainsi que des organismes internationaux de commerce et de normalisation. Ainsi, l'Agence a maintenu une communication ouverte et transparente avec ses intervenants et ses groupes consultatifs.

L'ACIA a aussi mis l'accent sur plusieurs initiatives horizontales visant à contribuer à la protection des consommateurs. Au cours de la dernière année, l'ACIA a augmenté la participation des intervenants à la transformation de l'Agence, a continué de faire progresser ses initiatives de modernisation de l'étiquetage des aliments et de transparence et a mené ses nombreuses activités opérationnelles quotidiennes. Parmi ces activités quotidiennes, citons les avis publics de rappels d'aliments et les opérations éclair à la frontière conçues pour repérer et intercepter les aliments qui peuvent menacer la santé des Canadiens.

En avril 2014, l'ACIA a concrétisé ses 16 centres nationaux d'expertise et d'orientation opérationnelles (CNEOP) partout au Canada. Chaque CNEOP exploite un guichet unique et offre des conseils techniques, de l'interprétation, de l'orientation et des connaissances spécialisées uniformes aux inspecteurs de première ligne de l'ACIA et aux parties réglementées. Ils regroupent de l'expertise de programme et administrative pour améliorer l'efficacité, l'efficience, l'uniformité et la qualité de la prestation des services.

L'ACIA a continué de travailler sur son Architecture d'alignement des programmes (AAP) de 2017-2018 et sur son cadre de mesure du rendement (CGR) à l'appui. Les changements majeurs comprennent un énoncé de résultat stratégique révisé, un changement du nombre de programmes et un Programme des aliments remanié qui passe d'une structure à produits multiples à une approche unique d'inspection des aliments, pour assurer l'harmonisation avec la transformation de l'Agence.

La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* a reçu la sanction royale le 25 février 2015. Il s'agit d'une loi visant à moderniser et à renforcer les lois agricoles canadiennes, à soutenir l'innovation dans l'industrie agricole canadienne et à augmenter les débouchés sur le marché mondial pour les Canadiens.

Pour atteindre son résultat stratégique, l'ACIA utilise un système de gestion des risques rigoureux, et elle en promeut l'utilisation dans l'ensemble de l'Agence. C'est pourquoi elle surveille et évalue continuellement son contexte opérationnel pour être au fait des menaces et des possibilités qui risquent d'influer sur l'atteinte de ce résultat. L'élaboration du Profil de risque de l'Agence est l'une des pierres angulaires de son processus de gestion des risques.

Pour atténuer les risques et atteindre son résultat stratégique, l'Agence, par l'intermédiaire de ses activités de programme (Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme de protection des végétaux, Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques), a centré ses efforts, en 2014-2015, sur la prestation d'initiatives clés au soutien des quatre priorités de l'ACIA suivantes :

- mettre davantage l'accent sur la **prévention**, pour réduire les risques pour la santé des humains, des animaux et des végétaux;
- mettre un accent accru sur l'**excellence du service** qui améliorera les efficacités de l'ACIA;
- mettre un accent sur l'**excellence du rendement** interne pour s'adapter et répondre aux nouvelles demandes et attentes;
- mettre l'accent sur les **ressources humaines** grâce à de la formation et des outils.

Programme 1.1 : Programme de salubrité des aliments

Description

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers pour la santé qui menacent le système d'approvisionnement alimentaire, et à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Ces objectifs sont atteints en favorisant la sensibilisation à la salubrité des aliments grâce à la participation du public à cet égard et à la vérification de la conformité de l'industrie à des normes et à des règlements fondés sur des principes scientifiques. Le programme prévoit des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et sur la nutrition et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence peut mieux percevoir, évaluer et atténuer les risques liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les maladies infectieuses d'origine alimentaire. Le programme promeut la santé publique et inspire confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totale pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015 (autorisations utilisées)	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
320 103 652	320 982 081	448 414 176	421 520 442	100 538 361

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
2 940	3 250	310

L'augmentation de 100,5 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles et de 310 ETP est surtout due à des activités supplémentaires relatives à la salubrité des aliments financées grâce au budget supplémentaire des dépenses 2014-2015, à des décaissements uniques importants liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel, et à des paiements de règlement salarial rétroactifs.

De nouvelles ressources ont été offertes en 2014-2015 par le gouvernement pour établir un réseau d'information sur la salubrité des aliments visant à renforcer la capacité à détecter et à répondre aux dangers liés aux aliments, à mettre en œuvre un programme amélioré de supervision de la salubrité des aliments, et à maintenir une présence quotidienne d'inspecteurs durant chaque quart de travail dans les établissements agréés par le gouvernement fédéral de transformation de la viande.

Tableau 2-1a : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les risques pour la santé des Canadiens associés au système d'approvisionnement alimentaire sont atténués	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des établissements agréés par le gouvernement fédéral atteignent les objectifs de conformité établis	6 objectifs atteints sur 6	5 objectifs atteints sur 6*	
	Pourcentage d'avertissements diffusés au public dans les 24 heures suivant une décision de rappel de catégorie I	100 %	99,6 %**	Atteint
	Pourcentage d'avertissements diffusés au public dans les 24 heures suivant une décision de rappel d'aliments de catégorie II	95 %	100 %	Atteint
Les produits alimentaires importés et produits au pays sont conformes aux règlements canadiens et aux ententes internationales	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des produits alimentaires canadiens atteignent les objectifs de conformité établis	6 objectifs atteints sur 6	6 objectifs atteints sur 6	
	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des produits alimentaires importés atteignent les objectifs de conformité établis	6 objectifs atteints sur 6	4 objectifs atteints sur 6***	

Analyse du rendement et leçons apprises

Il s'agit d'indicateurs regroupés du niveau des sous-programmes.

* Le sous-programme Fruits et légumes frais n'a pas atteint son objectif. Des lettres ont été envoyées à titre de mesure d'application de la loi à 6 des 87 entrepôts agréés de produits. Les lettres de mesure d'application de la loi étaient liées à des questions de sécurité autres qu'alimentaires. Les mesures correctives exigées pour chaque entrepôt agréé de produits non conforme ont été appliquées. Le cadre de réglementation existant du secteur des FLF a fait l'objet d'un examen réglementaire intensif et exhaustif pendant l'élaboration du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* proposé.

** Un des rappels n'a pas été affiché dans le délai prévu de 24 heures en raison de problèmes techniques du système de gestion de contenu Web, qui sert à publier des rappels sur le site Web de l'ACIA. Par conséquent, de nouvelles procédures ont été établies, et l'Agence continuera de surveiller de près la publication des rappels pour s'assurer que la norme de 24 heures est respectée.

*** Les sous-programmes Produits laitiers et Poisson et produits de la mer n'ont pas respecté leurs objectifs respectifs.

Sous-programme Produits laitiers : 45 des 313 échantillons de fromage importé ne respectaient pas les exigences relatives à la composition concernant les pourcentages de matières grasses du lait ou d'humidité indiqués sur l'étiquette. Ces cas de non-conformité n'entraînent pas de risque pour la santé et la sécurité, mais produisent une déclaration trompeuse relative à l'étiquetage.

Sous-programme Poisson et produits de la mer : Les cas de non-conformité ne font référence qu'au poisson et produits de la mer importés. Dans l'ensemble, les taux de conformité ont augmenté pour passer de 85 à 89 % l'an dernier. Les produits rejetés à la suite d'analyses sensorielles ont le plus contribué au pourcentage de non-conformité. Ces évaluations servent à vérifier le niveau de qualité du poisson (à savoir, la fraîcheur) que peu de pays évaluent. Les rejets à la suite d'analyses sensorielles représentaient 43 % des rejets d'inspection aléatoires et touchaient 50 % des emballeurs dont le poisson a été jugé non conforme. Les produits, leur origine et les emballeurs varient, et le taux de conformité pour cette analyse est similaire à celui de l'année dernière. Pour régler le problème, l'ACIA a amélioré les tâches de vérification de la conformité des inspections de base pour les inspecteurs, et on s'attend à ce que les vérifications entraînent davantage de détections, qui à leur tour pousseront les importateurs à améliorer leur niveau de conformité.

D'autres raisons de rejet du poisson et des produits de la mer comprennent la contamination bactérienne à la Salmonella, la moisissure, les résidus de médicaments et la mauvaise utilisation d'additifs. Cependant, aucune tendance n'a été relevée quant à un produit, à un transformateur ou à un pays d'origine précis. Il n'existe aucun problème systématique apparent pour expliquer cette non-conformité.

Modernisation de la réglementation

En 2014-2015, l'ACIA a continué à accomplir des progrès à l'égard du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada, lancé en 2013. Le plan se veut une feuille de route pour aider l'Agence à renforcer le système national de salubrité des aliments. Parmi les réalisations clés, citons :

- La rédaction de règlements en vue de l'entrée en vigueur à venir de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* (LSAC), y compris un projet de règlement qui regroupe 13 règlements existants touchant l'inspection des aliments. Une troisième série d'activités de mobilisation avec l'industrie a été lancée, visant particulièrement les microentreprises et les petites entreprises. Par ailleurs, un ensemble de documents d'orientation d'interprétation a été préparé. Ces documents seront modifiés suivant l'évolution du projet de règlement.

- Le Forum sur la réglementation d'aliments sains et salubres, tenu en juin 2014, pour permettre aux intervenants externes de connaître les divers éléments de la stratégie de modernisation de l'Agence et d'en discuter. À la suite du Forum, l'ACIA a reçu plus de 400 mémoires de la part d'intervenants relativement à divers documents de consultation sur la transformation de l'organisation, concourant à l'avancement du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada.*
- De nombreuses rencontres de mobilisation ont été tenues au sujet de la modernisation de l'étiquetage des aliments, et un rapport sur les propos recueillis a été publié, en collaboration avec Santé Canada. Un rapport sommaire sur les éléments clés en matière de mobilisation a également été produit.
- Un outil d'étiquetage en ligne destiné à l'industrie a été mis en place; il est accompagné de plus de 1 500 pages d'information sur l'étiquetage et de contenu organisé par sujet. Des séances d'information ont été menées afin que les groupes de l'industrie puissent se familiariser avec cette nouvelle ressource.

Cadre de surveillance axée sur les risques (SAR) visant à moderniser davantage le système de salubrité des aliments du Canada

En 2014-2015, l'ACIA a continué d'améliorer son approche axée sur les risques à la surveillance des activités dans le cadre de l'élaboration continue d'un modèle d'évaluation des risques (ER) pour les établissements canadiens agréés de production d'aliments. Le modèle offrira un outil normalisé et uniforme qui éclairera les décisions en matière de surveillance de l'ACIA. L'Agence a collaboré avec des experts scientifiques (universitaires), l'industrie et d'autres partenaires gouvernementaux sur un projet pilote qui mettait à l'essai une version provisoire du modèle d'ER auprès de 49 établissements de viande et de 29 établissement de produits laitiers. Un plan visant la mise en œuvre d'un modèle bonifié, intégrant de multiples produits, a été établi.

Poursuivre la mise en œuvre du régime unique de réglementation sur la salubrité des aliments et du modèle d'inspection pour soutenir la modernisation de l'Agence

En soutien au programme de modernisation de l'Agence, celle-ci a poursuivi la mise en œuvre de son programme unique de gestion des aliments et de sa nouvelle structure organisationnelle connexe. Des initiatives de réorganisation de la direction générale ont été menées pour préparer l'offre d'activités de réglementation et d'application harmonisées au nouveau modèle d'inspection intégré de l'Agence (MIIA). Des cadres de formation pour appuyer la nouvelle structure organisationnelle ont été élaborés.

Le MIIA a été achevé en 2014-2015, et certains de ses éléments sont déjà appliqués. Le MIIA définit une procédure d'inspection normalisée afin d'assurer une certaine uniformité au sein des secteurs d'activité et à l'égard des différents produits.

Améliorer la détection des maladies d'origine alimentaire et la capacité d'intervention connexe

En 2014-2015, le Conseil du Trésor a approuvé le financement concernant le Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments (RCISA), une initiative qui vise l'amélioration de la capacité du Canada à anticiper et à détecter les menaces et les dangers liés aux aliments ainsi qu'à y répondre. Ce réseau créera un lien entre les autorités de salubrité des aliments et les laboratoires. Au moyen d'une plateforme Web sécurisée, le Réseau échangera de l'information sur la surveillance ainsi que des données sur la salubrité des aliments de façon régulière et pendant les enquêtes et les urgences liées à la salubrité des aliments.

Au cours de la dernière année, une structure de gouvernance et organisationnelle a été créée pour le RISA, et des partenaires fédéraux et provinciaux ont été mobilisés.

Utiliser les médias sociaux pour communiquer des renseignements sur la salubrité des aliments

Afin de continuer à mieux informer les Canadiens sur la salubrité des aliments, y compris les rappels ou autres incidents, l'ACIA a publié près de 1 000 rappels d'aliments et alertes à l'allergie sur ses comptes Facebook et Twitter. L'Agence a utilisé les médias sociaux pour communiquer ses rappels et alertes à l'allergie en temps réel, 24 heures par jour, 7 jours sur 7, 365 jours par année.

L'ACIA a publié de façon proactive plus de 200 gazouillis et plus de 180 billets Facebook sur la sensibilisation à la salubrité des aliments sur des sujets comme les saines pratiques de manipulation et d'entreposage des aliments, la salubrité des aliments dans le temps des Fêtes, les allergènes alimentaires et la salubrité des aliments pour les populations vulnérables. L'Agence a continué de collaborer avec ses partenaires de portefeuille en échangeant de l'information sur la salubrité des aliments et en élargissant davantage la portée de ses messages.

Des courriels d'alerte ont été envoyés pour chaque rappel et alerte d'allergie à plus de 50 000 abonnés inscrits à la liste d'envoi « ListServ ».

Centres nationaux d'expertise et d'orientation opérationnelles pour la prestation améliorée du programme

En 2014-2015, l'ACIA a lancé les opérations des centres d'expertise et d'orientation opérationnelles, visant à améliorer le soutien au programme et les fonctions d'interprétation, à augmenter l'uniformité des conseils, de l'orientation et de la direction offerts au personnel d'inspection et à centraliser l'expertise en la matière au sein d'une seule direction générale.

Sous-programme 1.1.1 : Viande et volaille

Description

Le sous-programme Viande et volaille vise à atténuer les dangers liés à la viande et à la volaille et aux produits connexes qui proviennent d'établissements agréés par le fédéral ou qui sont importés pour la consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que la viande et la volaille répondent aux exigences en matière de santé et de salubrité, et ce, en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements pertinents en vigueur. Le programme aide à décourager les pratiques commerciales déloyales en matière d'étiquetage des produits carnés préemballés. Il permet également d'évaluer l'exécution d'un programme de classement fondé sur des normes objectives en matière de qualité de la viande et de rendement au détail. Le sous-programme Viande et volaille renforce la confiance que les Canadiens accordent à la viande et à la volaille ainsi qu'aux produits connexes au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
169 053 246	241 204 021	72 150 775

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
1 599	1 832	233

La hausse de 72,2 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles et de 233 ETP découle principalement du renouvellement du financement visant à soutenir les priorités de salubrité des aliments, comme maintenir la fréquence accrue des inspections d'aliments dans les établissements de transformation de la viande et poursuivre la stratégie globale de gestion de l'encéphalopathie spongiforme bovine. De plus, l'Agence a dû verser des décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux paiements de règlement salarial rétroactifs.

Tableau 2-1b : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production de viande et de volaille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de viande et de volaille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	97,7 %	Atteint
Les produits à base de viande et de volaille destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits à base de viande et de volaille d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	97,7 %	Atteint
	Pourcentage de produits à base de viande et de volaille d'origine étrangère testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	99,6 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

Programme modernisé d'inspection de l'abattage (PMIA)

En 2014-2015, dans le cadre du Programme modernisé d'inspection de l'abattage, l'ACIA a collaboré avec l'Université de Montréal pour rédiger un rapport d'évaluation des risques au sujet de l'incision des nœuds lymphatiques mandibulaires chez le porc. La phase I des mises à jour apportées aux catalogues d'élimination est terminée.

Sanctions administratives pécuniaires pour renforcer l'inspection des aliments

Afin de renforcer davantage le système d'inspection des aliments au Canada, la modification réglementaire finale visant la mise en œuvre de sanctions administratives pécuniaires en vertu de la *Loi sur l'inspection des viandes* et des règlements pertinents a été publiée dans la partie II de la Gazette du Canada en 2014-2015.

Soutien de l'accès au marché des viandes aux États-Unis

En 2014-2015, l'ACIA a collaboré avec ses homologues américains de Par-delà la frontière et avec ceux responsables des initiatives du Conseil de coopération en matière de réglementation afin de confirmer à nouveau le statut d'équivalence des systèmes d'inspection de la viande au Canada et aux États-Unis, de publier un manuel visant à harmoniser la nomenclature canadienne et américaine des coupes de viande et à élaborer un plan de travail commun avec le US Food Safety and Inspection Service.

Renforcement de l'Initiative de réduction des agents pathogènes

Un rapport technique faisant état d'une étude microbiologique de base sur la volaille a été rédigé dans le cadre de l'Initiative de réduction des agents pathogènes, qui est axée sur la diminution des risques pour la santé des pathogènes d'origine alimentaire dans la viande et la volaille canadiennes. Les intervenants de l'industrie et les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux se sont engagés tout au long du processus et ont été informés des résultats de l'étude. Deux études de base ont été lancées, et des études pilotes ont été commencées pour évaluer le volet portant sur le bœuf.

Sous-programme 1.1.2 : Oeufs

Description

Le sous-programme des œufs vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux œufs et aux produits des œufs qui proviennent, au Canada, des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou qui sont importés pour la consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que le classement par catégorie des œufs et des produits à base d'œufs se fait conformément aux lois et aux règlements pertinents en vigueur, et que ces œufs et produits sont conformes aux exigences de ces lois et règlements. Le programme aide à décourager les pratiques commerciales déloyales en permettant à l'Agence de s'assurer que l'étiquetage et la publicité des produits à base d'œufs préemballés respectent les dispositions. Le sous-programme renforce la confiance des Canadiens dans les œufs et les produits à base d'œufs vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
8 441 751	10 660 299	2 218 548

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
82	81	(1)

La hausse de 2,2 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles résulte principalement des décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs, tandis que le nombre d'ETP pour le programme des œufs est demeuré le même.

Table 2-1c : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production d'œufs en coquille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'œufs en coquille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	97 %	Atteint
Les œufs en coquille et les produits à base d'œufs destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits à base d'œufs en coquille et de produits à base d'œufs d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	98,7 %	Atteint
	Pourcentage de produits à base d'œufs en coquille et de produits à base d'œufs d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	98,9 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

Partenariats pour combattre les éclosions de grippe aviaire

Le programme des œufs et le secteur connexe ont été affectés par les éclosions de grippe aviaire ayant frappé la Colombie-Britannique et cinq états du Nord-Ouest des États-Unis (Californie, Idaho, Oregon, Utah et Washington) de décembre 2014 à janvier 2015. Le secteur d'activité de la santé des animaux de l'ACIA et les partenaires commerciaux ont collaboré pour contrôler les éclosions et diminuer la propagation du virus et tout risque potentiel à la santé humaine.

Sous-programme 1.1.3 : Produits laitiers

Description

Le sous-programme des produits laitiers vise à atténuer les risques pour la santé publique associés au lait et aux produits laitiers provenant, au Canada, des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour la consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que le lait et les produits laitiers répondent aux exigences en matière de santé et de salubrité, et ce, en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme contribue également à dénoncer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que l'étiquetage des produits laitiers préemballés respecte les conditions énoncées dans les lois et règlements. Il renforce la confiance des Canadiens dans les produits laitiers vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
10 912 842	16 996 559	6 083 717

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
111	131	20

La hausse de 6,1 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles est en partie attribuable aux décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs.

L'ACIA a travaillé sans relâche pour harmoniser avec exactitude ses plans de dépenses et le nombre d'ETP afin de respecter les exigences en matière de production de rapports intégrées en 2014-2015. Cependant, en préparant le RMR de 2014-2015, on a remarqué que certains plans de dépenses et ETP, y compris ceux du sous-programme des produits laitiers, n'étaient pas bien harmonisés aux activités et aux montants correspondants.

Table 2-1d : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production de produits laitiers agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de produits laitiers agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	98 %	Atteint
Les produits laitiers destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits laitiers d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	96,1 %	Atteint
	Pourcentage de produits laitiers d'origine étrangère testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	90,6 %*	Non atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

* 45 des 313 échantillons de fromage importé ne respectaient pas les exigences relatives à la composition concernant les pourcentages de matières grasses du lait ou d'humidité indiqués sur l'étiquette. Ces cas de non-conformité n'entraînent pas de risque pour la santé et la sécurité, mais produisent une déclaration trompeuse relative à l'étiquetage.

Les analyses microbiologiques de 12 des 291 échantillons de produits laitiers se sont avérées insatisfaisantes. Le fromage importé dont les analyses microbiologiques ne sont pas conformes fait l'objet d'un échantillonnage dirigé jusqu'à ce que 10 lots consécutifs soient satisfaisants. En général, l'importateur conserve les produits soumis à l'analyse jusqu'à l'obtention des résultats afin d'éviter les rappels à la suite de résultats insatisfaisants.

Lorsque des produits laitiers ne respectent pas les normes canadiennes, l'ACIA prend les mesures adéquates. Ces mesures peuvent comprendre, sans s'y limiter, des inspections supplémentaires, un échantillonnage dirigé plus poussé, ou la saisie ou le rappel de produits.

Soutien de l'accès au marché des produits laitiers

En 2014-2015, l'ACIA a continué d'appuyer l'accès au marché pour les producteurs laitiers du Canada. L'Administration générale de la supervision de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine de la Chine a évalué le programme des produits laitiers du Canada, permettant aux producteurs canadiens de continuer d'accéder au marché chinois. En mars 2015, l'Algérie a accepté la proposition de l'ACIA, le processus de certification des produits laitiers exportés en Algérie a été mis en place et le premier certificat a été émis en avril 2015.

Sous-programme 1.1.4 : Poisson et produits de la mer

Description

Le sous-programme du poisson et des produits de la mer vise à atténuer les risques associés au poisson et aux produits de la mer transformés au Canada dans des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour la consommation. Il réalise ses objectifs en élaborant des normes de production et de transformation en s'assurant que les produits, les importateurs et l'industrie du pays respectent les exigences de qualité, de salubrité et d'identification du poisson et des produits de la mer conformément aux lois et aux règlements en vigueur. Ce sous-programme renforce la confiance des Canadiens dans le poisson et les produits de la mer vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
43 593 686	60 159 985	16 566 299

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
406	433	27

La hausse de 16,6 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles et de 27 ETP découle principalement du versement de financement supplémentaire à l'Agence pour la mise en œuvre d'un programme amélioré de supervision de la salubrité des aliments. De plus, les dépenses réelles couvrent aussi les décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs.

Table 2-1e : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production de poisson et de produits de la mer agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de poisson et de produits de la mer agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	98,7 %	Atteint
Le poisson et les produits de la mer destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de poisson et de produits de la mer d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	97,6 %	Atteint
	Pourcentage de poisson et de produits de la mer d'origine étrangère testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	89* %	Non atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

* Les cas de non-conformité ne font référence qu'aux poisson et produits de la mer importés. Dans l'ensemble, les taux de conformité ont augmenté pour passer de 85 à 89 % l'an dernier. Les produits rejetés à la suite d'analyses sensorielles ont le plus contribué au pourcentage de non-conformité. Ces évaluations servent à vérifier le niveau de qualité du poisson (à savoir, la fraîcheur) que peu de pays évaluent. Les rejets à la suite d'analyses sensorielles représentaient 43 % des rejets d'inspection aléatoires et touchaient 50 % des emballeurs dont le poisson a été jugé non conforme. Les produits, leur origine et les emballeurs varient, et le taux de conformité pour cette analyse est similaire à celui de l'année dernière. L'ACIA a amélioré les tâches de vérification de la conformité des inspections de base pour les inspecteurs, et on s'attend à ce que les vérifications entraînent davantage de détections, qui à leur tour pousseront les importateurs à améliorer leur niveau de conformité.

D'autres raisons de rejet du poisson et des produits de la mer comprennent la contamination bactérienne à la Salmonella, la moisissure, les résidus de médicaments et la mauvaise utilisation d'additifs. Cependant, aucune tendance n'a été relevée quant à un produit, à un transformateur ou à un pays d'origine précis. Il n'existe aucun problème systématique apparent pour expliquer cette non-conformité.

Soutien de l'accès au marché du poisson et des produits de la mer

En 2014-2015, l'ACIA a continué d'appuyer l'accès au marché pour les producteurs canadiens par la conclusion d'ententes commerciales sur le poisson et les mollusques.

Parmi les activités menées par l'Agence, notons l'examen des enjeux commerciaux en collaboration avec le groupe de travail sur le poisson et les produits de la mer de l'Administration générale de la supervision de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine de la Chine, ainsi qu'avec la Direction générale de la santé des consommateurs de la Commission européenne.

Un plan d'urgence a été mis en œuvre en réponse à la mise en place inattendue d'un embargo par la Russie sur les exportations de viande et de produits de la mer canadiens. Grâce à la mobilisation active et régulière de l'industrie canadienne du poisson, la grande majorité des conteneurs sous embargo de produits en transit vers la Russie a été acheminée vers d'autres marchés, réduisant ainsi les pertes pour l'industrie.

Certification des exportations de poisson axée sur les systèmes à l'appui de la modernisation des activités d'inspection

Pour appuyer l'amélioration du contrôle de la certification des exportations de poisson et de produits de la mer, l'Agence a publié une version mise à jour des manuels pour les inspecteurs et a modifié l'approche axée sur les systèmes pour la délivrance de certificats d'exportation de poisson.

Sous-programme 1.1.5 : Fruits et légumes frais

Description

Le sous-programme des fruits et légumes frais vise à atténuer les risques liés aux fruits et légumes frais et aux produits connexes qui proviennent, au Canada, d'établissements agréés par le fédéral ou qui sont importés pour la consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que les produits répondent aux exigences en matière de santé et de salubrité, et ce, en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements pertinents en vigueur. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que les exigences relatives à l'étiquetage et à l'indication de la quantité nette de fruits et légumes frais préemballés sont respectées. Il renforce la confiance des Canadiens dans les produits de fruits et légumes frais vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
24 814 290	27 078 567	2 264 277

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
217	221	4

La hausse de 2,3 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles et de 4 ETP découle principalement du versement de financement supplémentaire à l'Agence pour la mise en œuvre d'un programme amélioré de supervision de la salubrité des aliments. De plus, les dépenses réelles couvrent aussi les décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs.

Table 2-1f : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production de fruits et de légumes frais agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de fruits et de légumes frais agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	90,9* %	Non atteint
Les fruits et légumes frais destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	98,8 %	Atteint
	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	96,8 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

* Cet objectif de rendement n'a pas été atteint. Des lettres ont été envoyées à titre de mesure d'application de la loi à 6 des 87 entrepôts agréés de produits. Les lettres de mesure d'application de la loi étaient liées à des questions de sécurité autres qu'alimentaires. Les mesures correctives exigées pour chaque entrepôt agréé de produits non conforme ont été appliquées. Le cadre de réglementation existant du secteur des FLF a fait l'objet d'un examen réglementaire intensif et exhaustif pendant l'élaboration du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* proposé.

Modernisation des activités d'inspection pour les fruits et légumes frais

Pour atténuer les risques associés à la salubrité des fruits et des légumes frais, l'ACIA a entrepris de nouvelles activités d'inspection et de surveillance dans le cadre de l'initiative de modernisation du Programme des fruits et légumes frais, y compris l'achèvement de la partie II de l'examen technique de CanadaGAP, la mise en place d'un programme privé de certification de la salubrité des aliments, ainsi que l'élaboration d'un plan pour la tenue d'évaluations de pays étrangers actifs dans les secteurs autres que les viandes. L'Agence a également achevé le Code d'usage relatif aux fruits et légumes minimalement transformés, ainsi qu'entrepris des activités de sensibilisation en collaboration avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes et le Conseil canadien de l'horticulture.

Sous-programme 1.1.6 : Produits transformés

Description

Le sous-programme des produits transformés vise à atténuer les risques liés aux produits transformés, y compris au miel et aux produits de l'érable, qui proviennent du Canada ou qui sont importés pour la consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que les produits transformés répondent aux exigences en matière de santé et de salubrité, et ce, en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements pertinents en vigueur. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que les exigences relatives à l'étiquetage et à l'indication de la quantité nette de produits transformés préemballés sont respectées. Il renforce la confiance que les Canadiens accordent aux produits transformés au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
11 201 144	11 409 006	207 682

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
102	97	(5)

La hausse de 0,2 million de dollars entre les dépenses prévues et réelles est principalement attribuable aux décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs.

L'ACIA a travaillé sans relâche pour harmoniser avec exactitude ses plans de dépenses et le nombre d'ETP afin de respecter les exigences en matière de production de rapports intégrées en 2014-2015. Cependant, en préparant le RMR de 2014-2015, on a remarqué que certains plans de dépense et ETP, y compris ceux du sous-programme des produits transformés, n'étaient pas bien harmonisés aux activités et aux montants correspondants.

Table 2-1g : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production de produits transformés agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de produits transformés agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	96,8 %	Atteint
Les produits transformés destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits transformés d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	98,1 %	Atteint
	Pourcentage de produits transformés d'origine étrangère testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	96,2 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

Modernisation de la réglementation des produits de sirop d'érable

En 2014-2015, l'ACIA a modifié le *Règlement sur les produits de l'érable* afin de faciliter le commerce du sirop d'érable avec les États-Unis et de réduire la confusion des consommateurs quant aux noms de catégorie et aux classes de couleur. Les modifications permettent de normaliser les différentes catégories et classes de couleur du sirop d'érable et de prendre des mesures pour établir une définition uniforme des catégories et un système de classement harmonisé entre les États-Unis et le Canada. Elles n'influent pas sur la réglementation en matière de salubrité des aliments ou sur la surveillance de la salubrité du sirop d'érable pur. L'utilisation de codes de production ou de numéros de lot aide l'ACIA et l'industrie à retirer rapidement du marché les produits de sirop d'érable qui pourraient être insalubres. Une période de deux ans est prévue pour permettre à l'industrie de faire la transition vers la nouvelle réglementation.

Sous-programme 1.1.7 : Produits alimentaires importés et transformés

Description

Le sous-programme des produits alimentaires importés et transformés vise à atténuer les risques liés aux produits alimentaires qui sont réglementés par les lois et règlements pertinents en vigueur. L'ACIA et les administrations provinciales et territoriales se partagent la responsabilité de ce secteur, parce qu'il comprend des aliments variés qui sont vendus à l'intérieur des provinces et d'une province à une autre. Le sous-programme réalise ses objectifs en vérifiant que ces produits répondent aux exigences en matière de santé, de salubrité des aliments et de protection des consommateurs. Il contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que les exigences relatives à l'indication de la quantité nette ou de la composition, à l'étiquetage et à la publicité de ces aliments sont respectées, et en veillant à l'application des lois et règlements en vigueur. Par l'application de lois et règlements, il renforce ainsi la confiance des Canadiens dans les produits alimentaires importés et manufacturés vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
52 965 122	54 012 005	1 046 883

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
423	455	32

La hausse de 1 million de dollars entre les dépenses prévues et réelles et de 32 ETP découle principalement du versement de financement supplémentaire à l'Agence pour la mise en œuvre d'un programme amélioré de supervision de la salubrité des aliments. De plus, les dépenses réelles couvrent aussi les décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs.

Table 2-1h : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les risques pour la santé des Canadiens associés aux produits alimentaires importés et transformés sont atténués	Pourcentage de risques importants pour la santé posés par les aliments importés et manufacturés auxquels répond la mise à jour annuelle des programmes d'inspection de la salubrité des aliments	95 %	100 %	Atteint
	Pourcentage des produits alimentaires importés et manufacturés inspectés dont l'information relative à la quantité nette ou à la composition, ou présentée sur l'étiquette ou dans la publicité est véridique	70 %	73,1 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

Modernisation de la réglementation pour les produits alimentaires importés et transformés

En 2014-2015, les exigences du *Règlement sur les produits du secteur des aliments importés* ont été intégrées à la version provisoire globale du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* visant à garantir la préparation et la convergence de l'industrie. Des documents d'orientation d'interprétation ont été rédigés en ce qui concerne les dispositions du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* en matière d'importation et d'exportation, et un guide par étapes a été préparé pour aider les petits importateurs à comprendre et à respecter les exigences relatives au plan de contrôle préventif proposé aux termes du Règlement. Une liste de vérification a été créée à l'intention des petits importateurs pour évaluer leur connaissance des règlements.

Programme 1.2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Description

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques pour les ressources animales, les aliments du bétail et les produits animaux, ces ressources étant essentielles à la salubrité et à l'accessibilité du système d'approvisionnement alimentaire de même qu'à la santé publique. Ces objectifs sont atteints grâce à l'atténuation, pour les animaux du Canada (y compris le bétail et les animaux aquatiques), des risques associés aux maladies réglementées, à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à la limitation des risques associés aux aliments du bétail et aux produits alimentaires dérivés, à la promotion du bien-être des animaux, ainsi qu'à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme favorise l'atténuation des risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains, grâce au contrôle de ces maladies au sein des populations animales. En outre, il promeut la santé des ressources animales du Canada et inspire confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, de l'innocuité des produits animaux et de leurs sous-produits et des systèmes de production au Canada.

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totale pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015 (autorisations utilisées)	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
89 781 512	90 674 321	164 128 295	162 039 970	71 365 649

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
801	1 012	211

La hausse de 71,4 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles et de 211 ETP découle principalement du renouvellement du financement pour appuyer les activités contre l'ESB, des décaissements uniques importants liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux paiements de règlement salarial rétroactifs, de la réorganisation des ressources pour faire face aux éclosions de grippe aviaire, ainsi que de l'augmentation des paiements d'indemnisation prévus par la loi.

Table 2-2a : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	**Indicateurs de rendement**	**Cibles**	**Résultats réels**	
Atténuation des risques de transmission des maladies animales aux Canadiens	Nombre de maladies animales à déclaration obligatoire introduites au Canada par des voies particulières visées par règlement	0	0	Atteint
	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées après la détection positive d'une zoonose à déclaration obligatoire	100 %	100 %	Atteint
Conformité des animaux et des produits connexes canadiens ou importés avec la réglementation canadienne et les accords internationaux	Pourcentage d'animaux et de produits connexes légalement exportés et destinés aux marchés étrangers qui respectent les exigences de certification	99 %	100 %	Atteint
	Le statut sanitaire du Canada à l'égard de l'ESB[5] demeure l'un des suivants : « sans risque », « risque maîtrisé » ou « risque négligeable ».	Maintien du statut	Maintien du statut	Atteint
Atténuation des risques pour les ressources animales du Canada	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées après la détection positive d'une maladie animale à déclaration obligatoire	100 %	100 %	Atteint
Préparation efficace en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer les maladies transfrontalières et les nouvelles maladies	Les guides à l'intention des représentants de l'ACIA sont mis à jour au besoin	Toutes les mises à jour nécessaires sont effectuées	2 des 6 mises à jour nécessaires ont été effectuées*	Non atteint
	Nombre d'exercices de simulation en vue de la préparation aux urgences auxquels a participé l'ACIA	9	23	Atteint

[5] Organisation mondiale de la santé animale

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Réaction rapide et efficace aux éclosions de maladies au Canada en effectuant les interventions appropriées	Pourcentage de cas détectés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes à déclaration obligatoire pour lesquelles une enquête a débuté dans un délai raisonnable	100 %	100 %	Atteint
	Pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans un délai raisonnable après la confirmation d'une maladie transfrontalière ou d'une nouvelle maladie préoccupante	100 %	100 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

* Les mises à jour des manuels n'ont pas été effectuées, puisque les ressources humaines de l'Agence ont été consacrées à la gestion des situations d'urgence en matière d'ESB, d'AIS et de grippe aviaire. Cependant, la mise à jour du manuel sur l'ESB a été entamée à la fin de l'exercice et est en cours. La mise à jour du manuel des méthodes concernant les permis pour le déplacement des cervidés, ainsi que des plans relatifs à un risque particulier, à savoir la nécrose hématopoïétique infectieuse, l'infection à Haplosporidium nelsoni et la septicémie hémorragique virale, sont également en cours.

Consolidation des mécanismes de traçabilité des animaux

Pour améliorer les mécanismes de traçabilité des animaux au Canada, l'ACIA a :

- offert des séances de formation au personnel des quatre bureaux régionaux;
- réalisé une étude des déplacements du bétail en vue de plus amples analyses des options réglementaires;
- mené des consultations pour modifier le *Règlement sur la santé des animaux*.

Dans le but d'améliorer la gestion des données sur le bétail, l'ACIA a modifié le Portail national d'information sur la traçabilité en y intégrant la capacité du Système d'information géographique et les données sur les installations à l'Île-du-Prince-Édouard. De plus, une entente visant à partager les données sur la traçabilité du bétail a été signée avec le gouvernement de l'Ontario.

Mise à profit des relations pour le contrôle des éclosions de maladies

L'ACIA a prolongé l'entente de zonage entre le Canada et les États-Unis en élaborant un document d'orientation pour la mise en œuvre de l'arrangement de 2012 concernant la reconnaissance des zones de contrôle et d'éradication des maladies animales exotiques. C'était l'une des 29 initiatives comprises dans le plan d'action conjoint réalisé pour le CCR selon lequel le Canada et les États-Unis chercheront à accroître l'harmonisation de leurs méthodes de réglementation au cours des deux prochaines années.

Sous-programme 1.2.1 : Santé des animaux terrestres

Description

Le sous-programme de santé des animaux terrestres a pour but de prévenir l'entrée au pays de maladies animales exotiques à déclaration obligatoire et la propagation de maladies animales indigènes à déclaration obligatoire, conformément aux lois et aux règlements pertinents en vigueur. Ces objectifs sont atteints grâce à des initiatives qui permettent de détecter, de suivre et d'atténuer les risques pour les ressources animales terrestres. Le sous-programme favorise la salubrité des aliments, la santé publique et la protection des ressources animales et il inspire confiance sur le marché intérieur et les marchés internationaux relativement aux produits agricoles canadiens. Par son contrôle de la conformité, le sous-programme rassure les marchés intérieur et internationaux quant au fait que les animaux du Canada sont exempts de certaines maladies à déclaration obligatoire, particulièrement celles qui sont potentiellement transmissibles aux humains. Le programme reçoit des fonds du programme de paiements de transfert suivant : Paiements d'indemnisation prévus par la loi.

Ressources financières (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015 (ajustées*)	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
67 906 145	136 545 497	68 639 352
* Pendant la préparation du RPP de 2014-2015, on a relevé une erreur de calcul dans la répartition des dépenses prévues et le nombre d'ETP pour les sous-programmes du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. Par conséquent, les données concernant les dépenses prévues et les ETP ont été ajustées pour fournir une représentation plus précise du changement en cours d'année entre les dépenses prévues et réelles du Programme.		

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévu 2014-2015 (ajustées*)	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
581	797	216
* Pendant la préparation du RPP de 2014-2015, on a relevé une erreur de calcul dans la répartition des dépenses prévues et le nombre d'ETP pour les sous-programmes du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. Par conséquent, les données concernant les dépenses prévues et les ETP ont été ajustées pour fournir une représentation plus précise du changement en cours d'année entre les dépenses prévues et réelles du Programme.		

La hausse de 68,6 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles et de 216 ETP découle principalement du renouvellement du financement pour poursuivre la stratégie globale de gestion de l'ESB. Les dépenses réelles couvrent aussi les décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs.

Table 2-2b : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de biologie vétérinaire agréés au fédéral sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage des établissements de biologie vétérinaire agréés au fédéral inspectés qui respectent la réglementation fédérale	90 %	93 %	Atteint
Les produits de biologie vétérinaire sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits de biologie vétérinaire testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	100 %	100 %	Atteint
Transport sans cruauté des animaux au Canada	Pourcentage des cargaisons vivantes inspectées qui respectent les normes du transport sans cruauté	100 %	98 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

Améliorations continues au Programme de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine

Grâce au renouvellement du financement de la part du Conseil du Trésor en 2014-2015, l'Agence a continué de faire participer les partenaires et les intervenants à l'examen des mesures prises par le Canada en matière d'ESB et a commencé à communiquer l'approche canadienne à long terme au contrôle de l'ESB.

Le Canada a fait de grands efforts au cours de la dernière décennie pour obtenir un statut sanitaire de pays à risque négligeable à l'égard de l'ESB. Cependant, à la suite du diagnostic de l'ESB en février 2015 chez une vache de l'Alberta (née en 2009), le Canada ne pourra pas demander le statut de pays à risque négligeable à l'Organisation mondiale de la santé animale tel qu'il avait été prévu pour 2015.

Confinement de la grippe aviaire

En 2014-2015, pendant l'éclosion de la grippe aviaire hautement pathogène dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique, l'ACIA a collaboré davantage avec l'industrie de la volaille et a amélioré les pratiques relatives à l'établissement de zones servant à contrôler cette souche du virus. Les principaux partenaires commerciaux ont accepté les décisions concernant les zones de contrôle, et le commerce a continué à l'extérieur de ces zones. Les leçons apprises de cette éclosion ont permis d'améliorer la formation du personnel concerné par les mesures d'intervention, renforçant ainsi les mesures préventives servant à assurer la santé des animaux et la préparation aux urgences au Canada.

Dans le cadre d'un programme de surveillance continue, à savoir le Système canadien de surveillance de la grippe aviaire à déclaration obligatoire, l'ACIA a mené des activités pour prouver que les troupeaux de volaille commerciale au Canada demeurent exempts de la grippe aviaire à déclaration obligatoire. L'ACIA a renforcé davantage la sécurité des troupeaux de volaille en aidant le Centre canadien coopératif de la santé de la faune à détecter la grippe aviaire dans la faune aviaire.

Partenariats pour améliorer l'efficacité

Pour améliorer l'efficacité des mesures de contrôle des maladies animales, l'ACIA a collaboré avec les provinces et le Collège vétérinaire de l'Ontario pour créer un outil de décision permettant de détecter les nouvelles maladies émergentes et réémergentes et de déterminer l'autorité chargée d'intervenir en cas de menace. L'outil a été présenté au Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d›élevage. De plus, l'ACIA a entrepris les préparatifs en vue de la mise en œuvre et de la validation de la surveillance électronique des effets indésirables déclarés de vaccins et médicaments vétérinaires, le déploiement final chez les intervenants étant prévu d'ici la fin 2015-2016.

L'ACIA a participé à l'élaboration du système canadien de surveillance zoosanitaire, une nouvelle initiative FPT et de l'industrie pour la surveillance de la santé des animaux. Le système canadien de surveillance zoosanitaire renforcera la surveillance de la santé des animaux, favorisera une utilisation stratégique de la technologie et améliorera la capacité du Canada à intervenir en cas de situations d'urgence touchant la santé des animaux.

Modernisation de la réglementation

En 2014-2015, l'ACIA a proposé des modifications au *Règlement sur la santé des animaux* dans le but de moderniser les dispositions sur le transport sans cruauté des animaux. Les modifications viseraient à :

- améliorer le bien-être des animaux;
- appliquer les normes internationales;
- refléter les pratiques actuelles de l'industrie et les besoins des animaux d'après les recherches scientifiques récentes;
- clarifier les définitions et retirer les termes vagues;
- améliorer les capacités d'application de la loi;
- retirer les exigences désuètes ou inutiles.

Elle a aussi proposé des modifications au Règlement sur les couvoirs pour regrouper les exigences relatives à l'exploitation de couvoirs autorisés au Canada en un seul règlement pris en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*. Les modifications à apporter à la *Loi sur la santé des animaux* continuent d'avancer en vue d'une publication préalable dans la partie I de la Gazette du Canada.

Sous-programme 1.2.2 : Santé des animaux aquatiques

Description

Le sous-programme de santé des animaux aquatiques vise à atténuer les risques associés à l'introduction et à la propagation de certaines maladies préoccupantes des animaux aquatiques au Canada. Cet objectif est atteint en collaborant avec Pêches et Océans Canada à la réalisation d'initiatives qui permettent de détecter, de suivre et de contrôler les maladies des animaux aquatiques, conformément aux lois et aux règlements pertinents en vigueur. En contrôlant la conformité, le sous-programme rassure les marchés intérieur et internationaux quant au fait que les animaux aquatiques du Canada sont exempts de maladies, et il contribue à la productivité durable de l'aquaculture et de la pêche. Le programme reçoit des fonds du programme de paiements de transfert suivant : Paiements d'indemnisation prévus par la loi.

Ressources financières (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015 (ajustées*)	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
4 691 155	4 877 737	186 582
* Pendant la préparation du RPP de 2014-2015, on a relevé une erreur de calcul dans la répartition des dépenses prévues et le nombre d'ETP pour les sous-programmes du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. Par conséquent, les données concernant les dépenses prévues et les ETP ont été ajustées pour fournir une représentation plus précise du changement en cours d'année entre les dépenses prévues et réelles du Programme.		

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévu 2014-2015 (ajustées*)	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
38	37	(1)
* Pendant la préparation du RPP de 2014-2015, on a relevé une erreur de calcul dans la répartition des dépenses prévues et le nombre d'ETP pour les sous-programmes du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. Par conséquent, les données concernant les dépenses prévues et les ETP ont été ajustées pour fournir une représentation plus précise du changement en cours d'année entre les dépenses prévues et réelles du Programme.		

La hausse de 0,2 million de dollars entre les dépenses prévues et réelles est principalement attribuable aux décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs, tandis que le nombre d'ETP est demeuré le même.

Table 2-2c : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les animaux aquatiques et les produits connexes du pays sont conformes aux règlements canadiens et aux ententes internationales	Pourcentage d'animaux aquatiques et de produits connexes certifiés qui respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %	99,7 %	Atteint
Les risques pour les ressources animales aquatiques du Canada sont atténués	Nombre de maladies d'animaux aquatiques à déclaration obligatoire introduites au Canada par des voies particulières visées par règlement	0	0	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

Renforcement du programme des animaux aquatiques

Pour appuyer la mise en valeur et la protection des ressources animales aquatiques du pays, l'ACIA a poursuivi la mise en œuvre graduelle du Programme de contrôle des déplacements intérieurs des animaux aquatiques et du volet de gestion de l'information du Système d'émission de permis relatif aux mouvements interprovinciaux des animaux aquatiques. En 2014-2015, l'ACIA a terminé la phase finale menant à la mise en œuvre du Programme de contrôle des déplacements intérieurs et des séances de formation des instructeurs dont l'approbation finale reste à obtenir. L'ACIA a élaboré le volet de gestion de l'information du Système d'émission de permis relatif aux mouvements interprovinciaux qui est en attente de mise en œuvre. Le Programme de contrôle des déplacements intérieurs et le Système d'émission de permis relatif aux mouvements interprovinciaux visent à maîtriser les risques associés aux mouvements des animaux aquatiques, de leurs éléments génétiques et de leurs carcasses au Canada.

Partenariats pour renforcer la surveillance

En 2014-2015, l'ACIA a réalisé une évaluation épidémiologique des activités de surveillance actuelles des saumons d'élevage de la Colombie-Britannique et a collaboré activement avec huit provinces aux diverses parties des activités de surveillance axées sur les stocks de poissons à nageoires et de mollusques.

En partenariat avec l'industrie et le gouvernement, l'ACIA a conçu et fourni un programme de surveillance active dans le cadre duquel des échantillonnages ne sont effectués que lorsque les données comportent des lacunes. Cette méthode a permis de réduire dans l'ensemble les exigences applicables aux services d'analyse et les coûts connexes, tout en offrant les renseignements nécessaires pour appuyer un plus grand contrôle des importations, la certification des exportations, ainsi que les déclarations de l'état de santé à l'échelle nationale.

Renforcement des relations commerciales et de l'accès au marché

En 2014-2015, l'Agence a conclu des négociations concernant les certificats de commerce avec plusieurs grands partenaires commerciaux.

- Exportations: Afin de favoriser l'accès au marché pour les produits canadiens, des certificats sanitaires visant des animaux aquatiques destinés à l'exportation ont été négociés ou renégociés pour les pays et les produits suivants : l'Ukraine (crustacés vivants et produits de la pêche congelés à des fins de consommation humaine), la Chine (stocks reproducteurs de mollusques à des fins d'aquaculture en Chine), la Turquie (animaux d'ornement, ainsi que certificat sanitaire commun visant des aliments et des animaux aquatiques pour les produits de la pêche à des fins de consommation humaine), la République de Corée et l'Indonésie (mollusques à des fins de consommation humaine), ainsi que les États-Unis (poissons à nageoires vivants à des fins d'aquaculture, d'ensemencement et de mise en valeur, ainsi que poissons à nageoires non éviscérés à quelque fin que ce soit, y compris la recherche et la surtransformation).
- Importations : À la demande des importateurs canadiens, l'Agence a entamé des négociations concernant l'accès aux animaux aquatiques morts ou vivants et à leurs produits avec divers États membres de l'Union européenne (y compris le Danemark, la France, l'Allemagne, la République tchèque et le Royaume-Uni) à des fins d'aquaculture, de surtransformation pour la consommation humaine, de décoration, de recherche et d'éducation au Canada. L'ACIA a collaboré avec le Chili pour favoriser l'accès au marché d'importation des stocks reproducteurs de mollusques à des fins d'aquaculture.

De plus, une entente bilatérale a été conclue avec les États-Unis pour mettre en œuvre le U.S. Food Service/Retail Use Certification Program visant l'importation d'animaux aquatiques vivants au Canada.

Sous-programme 1.2.3 : Aliments du bétail

Description

Le sous-programme des aliments du bétail vise à réduire au minimum les risques liés aux aliments du bétail et pour volailles qui proviennent du Canada ou qui y sont importés. Cet objectif est atteint en s'assurant que les aliments du bétail sont sécuritaires, efficaces et étiquetés conformément aux lois et aux règlements pertinents en vigueur. Le sous-programme contribue à la production et à la préservation de ressources animales saines et durables et, par le fait même, à la salubrité des aliments et à la durabilité environnementale. Par ses activités de vérification de la conformité, le sous-programme favorise la confiance dans les aliments du bétail fabriqués au Canada.

Ressources financières (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015 (ajustées*)	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
18 077 022	20 616 736	2 539 714
* Pendant la préparation du RPP de 2014-2015, on a relevé une erreur de calcul dans la répartition des dépenses prévues et le nombre d'ETP pour les sous-programmes du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. Par conséquent, les données concernant les dépenses prévues et les ETP ont été ajustées pour fournir une représentation plus précise du changement en cours d'année entre les dépenses prévues et réelles du sous-programme des aliments du bétail.		

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévu 2014-2015 (ajustées*)	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
181	178	(3)
* Pendant la préparation du RPP de 2014-2015, on a relevé une erreur de calcul dans la répartition des dépenses prévues et le nombre d'ETP pour les sous-programmes du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. Par conséquent, les données concernant les dépenses prévues et les ETP ont été ajustées pour fournir une représentation plus précise du changement en cours d'année entre les dépenses prévues et réelles du sous-programme des aliments du bétail.		

La hausse de 2,5 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles résulte principalement des décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs, tandis que le nombre d'ETP est demeuré à peu près le même.

Table 2-2d : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production d'aliments pour animaux sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage des établissements de production d'aliments du bétail inspectés qui respectent le Règlement sur les aliments du bétail et le Règlement sur la santé des animaux (interdiction frappant les aliments du bétail), après suivi, sans inclure les tâches relatives à l'étiquetage	95 %	95,2 %	Atteint
Les étiquettes des aliments pour animaux sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage des établissements de production d'aliments du bétail inspectés qui respectent le Règlement sur les aliments du bétail et le Règlement sur la santé des animaux (interdiction frappant les aliments du bétail), après suivi et après les tâches relatives à l'étiquetage	95 %	95,8 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

Modernisation de la réglementation des aliments du bétail

En 2014-2015, l'ACIA a continué d'orienter le renouvellement de la réglementation sur les aliments du bétail visant à harmoniser les activités de l'Agence et les avancées de l'industrie en matière de technologie d'aliments du bétail. Des commentaires ont été reçus des intervenants (comme l'Association de nutrition animale du Canada, divers groupes de producteurs, ainsi que des producteurs d'aliments du bétail ou des agriculteurs) concernant les trois propositions de réglementation (évaluation et autorisation des ingrédients d'aliments du bétail, étiquetage des aliments du bétail, ainsi qu'identification des dangers des aliments du bétail et mesures préventives). L'Agence a commencé à formuler la proposition d'un cadre complet et commun à des fins de consultation et à préparer les instructions de rédaction de la réglementation.

Soutien de l'accès au marché

En réponse à une vérification menée par l'Union européenne, et pour faciliter globalement l'accès aux marchés, l'ACIA a travaillé en vue de s'assurer que la viande exportée reste protégée contre les aliments du bétail contenant des additifs interdits. Pour ce faire, elle a apporté la touche finale aux programmes canadiens de certification des produits de la volaille et du porc exempts de ractopamine. Ces programmes définissent les exigences en matière de fabrication d'aliments du bétail, de production animale et d'abattage pour les établissements concernés. Des outils ont été élaborés pour appuyer les activités d'inspection de l'ACIA dans un échantillon des établissements de fabrication et de vente au détail d'aliments du bétail participant au programme. Des activités d'inspection ont été développées pour assurer une surveillance gouvernementale dans un échantillon des établissements commerciaux et des meuneries d'aliments du bétail à la ferme.

Amélioration de l'efficacité

Le 4 juillet 2014, l'ACIA a centralisé la présentation des demandes pour les aliments du bétail et les produits végétaux et biologiques vétérinaires, offrant aux intervenants un point d'accès unique pour la présentation de demandes visant des produits qui doivent être approuvés par l'Agence avant leur mise en marché. Le nouveau Bureau de présentation de demandes préalable à la mise en marché permettra de transmettre et d'administrer les demandes préalables à la mise en marché de façon plus uniforme et efficace.

L'Agence a fait en sorte d'aider les intervenants à remplir leurs demandes concernant les aliments du bétail. Un document détaillant les directives sur les étiquettes internationales a été soumis pour publication, puis le « Document d'orientation sur la classification des médicaments vétérinaires et des aliments du bétail », rédigé en collaboration avec Santé Canada, a été publié. Des consultations concernant la présentation de demandes préalable à la mise en marché ont été menées avec divers membres de l'industrie afin de fournir une orientation précise.

De plus, le programme des aliments du bétail continue de surveiller les normes de service pour l'examen préalable à la mise en marché des aliments du bétail et d'informer l'industrie par l'entremise du Comité consultatif canadien sur la réglementation des produits de santé animale. Le Bureau de présentation de demandes préalable à la mise en marché a déterminé et mis en œuvre des mesures d'efficacité pour la réception et le traitement des demandes préalables à la mise en marché des aliments du bétail.

Pour s'assurer d'uniformiser la vérification de la conformité de l'industrie aux règlements et aux politiques en matière de salubrité des aliments du bétail, la Division des aliments du bétail a mis en œuvre un Système de vérification de la conformité pour les programmes d'inspection des plaintes et du retraçage en amont des résidus.

Programme 1.3 : Programme de protection des végétaux

Description

Le Programme de protection des végétaux vise à atténuer les risques pour les ressources végétales du Canada, une démarche essentielle à la salubrité et à l'accessibilité des aliments de même qu'à la santé publique et à la durabilité environnementale. Le programme réalise ses objectifs grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques pour les ressources végétales (les cultures comme les forêts) associés aux maladies et aux organismes nuisibles réglementés, à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, ainsi qu'à la gestion des urgences et des incidents liés à la santé végétale. En outre, le programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, de faciliter l'introduction de nouvelles technologies et de protéger les obtentions végétales. La réalisation des objectifs du programme inspire confiance à l'égard de l'innocuité des végétaux et de leurs produits et des systèmes de production au Canada, tout en contribuant au maintien de la santé des ressources végétales canadiennes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totale pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015 (autorisations utilisées)	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
75 006 452	75 532 299	90 020 456	90 262 195	14 729 896

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
771	737	(34)

La hausse de 14,7 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles est principalement attribuable aux décaissements uniques importants liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs, ainsi qu'à l'augmentation des paiements d'indemnisation prévus par la loi. La diminution de 34 ETP est principalement attribuable à la réorganisation des ressources dans le but d'appuyer les tâches posant de hauts risques au sein de l'Agence.

Table 2-3a : Résultats sur le rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les risques pour les ressources végétales indigènes associés aux végétaux et aux produits végétaux importés sont atténués	Nombre de phytoravageurs visés par règlement qui sont introduits au Canada par des voies particulières visées par le règlement et s'y établissent	0	0	Atteint
Les végétaux et les produits végétaux indigènes sont conformes à la réglementation canadienne et aux ententes internationales	Pourcentage de semences, d'intrants de culture et de végétaux à caractères nouveaux et qui respectent la réglementation canadienne et les ententes internationales	90 %	98 %	Atteint
Les organismes de quarantaine dont l'introduction a été confirmée au Canada sont confinés et les risques sont atténués (p. ex. grâce à la délivrance d'avis d'interdiction de déplacement ou de quarantaine, y compris la délivrance d'arrêtés ministériels)	Pourcentage de cas confirmés de la présence d'organismes de quarantaine pour lesquels un avis a été délivré	100 %	100 %	Atteint
	Pourcentage d'avis émis en temps opportun	90 %	100 %	Atteint
Les exportations canadiennes de végétaux et de produits végétaux respectent les exigences phytosanitaires d'importation imposées par le pays de destination et la réputation du Canada est maintenue	Pourcentage de cargaisons de végétaux et de produits végétaux certifiés (lots) qui respectent les exigences phytosanitaires d'importation imposées par le pays de destination	99 %	99,7 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

Modernisation de la réglementation

La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* (projet de loi C-18) a reçu la sanction royale le 25 février 2015. Par décret, en date du 27 février 2015, chaque article portant sur l'ACIA était en vigueur, sauf un. Il s'agit d'une loi visant à moderniser et à renforcer les lois agricoles canadiennes, à soutenir l'innovation dans l'industrie agricole canadienne et à augmenter les débouchés sur le marché mondial pour les Canadiens. De plus, le Bureau de la protection des obtentions végétales peut dorénavant traiter des demandes et accorder des droits d'obtention selon le cadre de propriété intellectuelle d'après la Convention de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales de 1991.

La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* permet de renforcer les droits de propriété intellectuelle pour les variétés végétales au Canada, de créer un contexte réglementaire à partir des dernières recherches scientifiques, de réduire les formalités administratives et le fardeau réglementaire imposés aux producteurs, d'augmenter l'uniformité entre les règlements de l'ACIA, de doter l'ACIA d'outils plus efficaces pour remplir son mandat, qui consiste à protéger les ressources végétales et animales du Canada, de placer le Canada au même niveau que ses partenaires commerciaux étrangers, ainsi que d'accroître les débouchés sur le marché international.

Modernisation des activités d'inspection

L'Agence a tenu des consultations exhaustives sur son modèle d'inspection intégré approuvé, qui vise à offrir une approche à l'inspection plus uniforme au sein des secteurs d'activité et des produits de l'ACIA. En 2014-2015, le secteur d'activité de la protection des végétaux a participé à des groupes de travail pour s'assurer que les points de vue propres à la protection des végétaux sont intégrés au nouveau modèle d'inspection.

Sous-programme 1.3.1 : Protection des végétaux

Description

Le sous-programme de protection des végétaux vise à atténuer les risques associés à l'introduction et à la propagation de phytoravageurs pouvant justifier une mise en quarantaine au Canada. Cet objectif est atteint grâce à des initiatives destinées à suivre, à détecter, à contrôler ou à éradiquer les phytoravageurs et les maladies réglementés, conformément aux lois et aux règlements pertinents en vigueur. Le programme vérifie que les végétaux, les produits végétaux et les voies d'entrée à risque connexes répondent aux exigences phytosanitaires. Par la vérification de la conformité, ce sous-programme favorise la durabilité environnementale et la santé publique et inspire confiance relativement aux végétaux et aux produits végétaux du Canada. Le programme reçoit des fonds du programme de paiements de transfert suivant : Paiements d'indemnisation prévus par la loi.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
60 394 896	72 539 144	12 144 248

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
627	589	(38)

La hausse de 12,1 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles résulte principalement des décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et des règlements salariaux rétroactifs, ainsi que de l'augmentation des paiements d'indemnisation prévus par la loi. La diminution de 38 ETP est principalement attribuable à la réorganisation des ressources dans le but d'appuyer les tâches posant de hauts risques au sein de l'Agence.

Table 2-3b : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les risques posés par les phytoravageurs avant le passage de la frontière sont atténués	Pourcentage des cargaisons inspectées dans le cadre de programmes d'approbation préalable ou d'approches systémiques extraterritoriales qui respectent la réglementation fédérale	85 %	96 %	Atteint
Les risques posés par les phytoravageurs au passage de la frontière sont atténués	Pourcentage de la documentation préalable à l'arrivée qui respecte les exigences d'importation canadiennes	90 %	99,9 %	Atteint
Les risques posés par les phytoravageurs après le passage de la frontière sont atténués	Pourcentage de nouveaux organismes nuisibles introduits pour lesquels un plan de gestion scientifique a été lancé en moins d'un an	90 %	s.o. Aucun organisme nuisible introduit	

Analyse du rendement et leçons apprises

Efforts ciblant les ravageurs

De grands efforts ont été déployés pour contrôler la spongieuse asiatique, espèce non indigène à l'Amérique du Nord. Ce problème a été causé par des masses d'œufs pondues sur des navires et se dispersant sur les terres avoisinant des ports en Amérique du Nord. Selon l'ACIA, la spongieuse asiatique serait arrivée au Canada sur des navires en provenance de ports réglementés de l'Asie orientale.

Mettant davantage l'accent sur la prévention de la propagation de la spongieuse asiatique, l'Agence a augmenté la communication avec l'industrie de l'expédition pour lui fournir des renseignements et des outils d'information supplémentaires afin de l'aider à détecter et à éliminer la spongieuse asiatique avant son introduction au Canada.

Dans le cadre de l'initiative Par-delà la frontière, l'ACIA a rédigé, de concert avec le département de l'Agriculture des États-Unis, un rapport qui définit les meilleures méthodes d'atténuation du risque de propager la spongieuse asiatique au point d'origine. L'ACIA a continué de travailler avec les États-Unis, le Mexique, le Chili, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays pour élargir le programme de certification des navires afin de réduire l'introduction de la spongieuse asiatique en Amérique du Nord par les traversées d'océans sur les navires.

Elle a également mis en œuvre une directive qui énonce les exigences phytosanitaires visant à prévenir l'introduction de végétaux au Canada qui sont réglementés comme étant des organismes nuisibles. Dans le but de sensibiliser les intervenants et de réduire les risques pour les écosystèmes, d'autres directives ont été mises au point en 2014-2015 pour prévenir l'introduction et la propagation d'organismes susceptibles d'être nuisibles.

L'Agence a continué d'énoncer les exigences de conformité aux importateurs et aux vendeurs de produits d'ornement, de médicaments traditionnels et d'aliments concernant les plantes envahissantes dont ils se servent au sein de leur entreprise. Elle a aussi continué de rédiger et de publier des bulletins d'information axés sur la prévention de l'introduction de plantes envahissantes. À la suite de la détection de la gale verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard en 2014, l'ACIA a mis en place un plan de lutte à long terme contre cette maladie comprenant des mesures de mise en quarantaine, des exigences obligatoires de nettoyage et de désinfection ainsi que des interdictions visant le transport de la terre et du matériel de pomme de terre. Cette réaction rapide a permis de réduire au minimum les perturbations du commerce, et l'USDA-APHIS n'a pas imposé de restrictions commerciales supplémentaires.

Sous-programme 1.3.2 : Semences

Description

Le sous-programme des semences a pour but de s'assurer que les semences vendues au Canada respectent les normes établies et sont bien représentées sur le marché et que la plupart des plantes cultivées sont enregistrées avant d'être mises en vente. Ces objectifs sont atteints en s'assurant que les semences respectent les normes de qualité, de biosécurité, d'étiquetage et d'enregistrement prescrites par les lois et les règlements pertinents en vigueur. La réglementation de la dissémination de végétaux à caractères nouveaux contribue à la durabilité environnementale ainsi qu'à la santé et à la sécurité des Canadiens. De plus, les mesures d'assurance de la qualité et l'étiquetage adéquat des semences contribuent à la prospérité du secteur agricole et favorisent la confiance sur le marché intérieur et les marchés internationaux relativement aux semences du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
10 124 891	11 731 673	1 606 782

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
98	103	5

La hausse de 1,6 million de dollars entre les dépenses prévues et réelles est principalement attribuable aux décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs. La hausse d'ETP résulte principalement de l'augmentation du nombre de demandes de traitement, d'analyse et d'inspection des échantillons auprès de l'ACIA en raison d'une récolte plus importante en 2013 que la moyenne annuelle et de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain.*

Table 2-3c : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les semences sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de lots de semences généalogiques indigènes soumis à des tests qui respectent la réglementation fédérale	95 %	98,3 %	Atteint
	Pourcentage de libération en confinement autorisée de végétaux à caractères nouveaux dans l'environnement canadien qui respectent les conditions stipulées	90 %	98 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

Partenariat avec l'industrie au sujet de la diversification des modes de prestation des services

L'ACIA a collaboré avec des fournisseurs de services autorisés pour la prestation de services d'inspection des cultures de semences. Le recours aux fournisseurs de services autorisés permet aux producteurs de semences d'avoir plus de flexibilité et de choix. L'ACIA continue d'assumer les fonctions de surveillance et de vérification pour garantir l'efficacité du programme dans l'ensemble. En 2014-2015, des entités privées ont inspecté environ 89 % des cultures de semences généalogiques cultivées au Canada, et les inspecteurs de l'ACIA ont inspecté le reste. En tout, 24 services d'inspection des cultures de semences autorisés (ASCIS) sont titulaires d'un agrément, et 288 personnes sont autorisées à offrir des services d'inspection des cultures de semences. En 2014-2015, parmi ces 288 personnes, l'ACIA a formé 150 inspecteurs des cultures de semences agréés, provenant du secteur privé et de l'ACIA, sur les contre-inspections et les vérifications, tandis que les 138 autres personnes ont été formées l'année précédente ou étaient d'anciens inspecteurs déjà formés de l'ACIA.

À la fin de la saison, des sondages ont été distribués auprès des services d'inspection des cultures de semences autorisés, des inspecteurs des cultures de semences agréés, des producteurs de semences, des entreprises semencières et des inspecteurs de l'ACIA pour évaluer la diversification des modes de prestation de services concernant les inspections de cultures de semences. À la suite de cette étude, un groupe consultatif de l'industrie et un groupe de travail sur la gestion de l'information ont été formés pour établir les priorités en matière d'amélioration et pour suggérer des solutions.

L'ACIA a surveillé la mise en place de la diversification des modes de prestation de services concernant les inspections de cultures de semences en effectuant les contre-inspections de 10 % de tous les champs ayant été inspectés par des inspecteurs des cultures de semences agréés et en vérifiant tous les services d'inspection des cultures de semences autorisés à la fin de chacune des saisons d'inspection.

Augmentation des services pour répondre à la demande à la hausse de la certification des grains

L'ACIA a facilité les exportations de grains pendant l'augmentation de la certification des grains destinés à l'exportation en 2014-2015, en augmentant sa capacité dans les bureaux et les laboratoires régionaux pour maintenir et améliorer la prestation de services. L'ACIA a réduit le temps d'analyse des échantillons, a mis en œuvre des systèmes de suivi des échantillons pour les présentations et les rapports, a répondu à toutes les demandes d'inspection de navires et a maintenu ses normes de service pour l'émission de certificats phytosanitaires, à la satisfaction globale de l'industrie des grains.

Sous-programme 1.3.3 : Engrais

Description

Le sous-programme des engrais vise à s'assurer que les engrais, les engrais-pesticides et les suppléments vendus au Canada sont efficaces, sans danger et étiquetés adéquatement pour les humains, les végétaux, les animaux et l'environnement. Ces objectifs sont atteints en vérifiant que les engrais et les suppléments respectent les normes de sécurité et d'efficacité prescrites par les lois et les règlements pertinents en vigueur. En contrôlant la conformité, le sous-programme contribue à la santé publique et à la durabilité environnementale tout en inspirant confiance sur le marché intérieur et les marchés internationaux relativement aux engrais fabriqués au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
4 101 579	4 213 788	112 209

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
38	36	(2)

La hausse de 0,1 million de dollars entre les dépenses prévues et réelles résulte principalement des décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs, tandis que le nombre d'ETP est demeuré à peu près le même.

Table 2-3d : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les engrais et les suppléments sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage des engrais et des suppléments inspectés qui respectent la réglementation fédérale (Règlement sur les engrais)	90 %	91,7 %	Atteint
	Pourcentage des présentations examinées qui respectent les normes de prestation de services prescrites	90 %	61 %*	Non atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

***** Pendant l'exercice 2014-2015, la Section de l'innocuité des engrais n'a pas respecté les normes de prestation de services publiées dans le cas de l'examen des dossiers. Le pourcentage de dossiers examinés selon les normes de prestation de services a diminué pour passer de 82 % en 2013-2014 à 61 % en 2014-2015, puisque l'ACIA ne réglemente plus l'efficacité des produits. Ainsi, les demandeurs qui étaient incapables de confirmer le rendement de leur produit ou de respecter les normes de qualité minimales peuvent dorénavant s'inscrire si leur produit est jugé sans danger. Par conséquent, la complexité des formulations de produits (nombreux ingrédients actifs) a augmenté, les examens de l'innocuité étant plus exigeants sur le plan scientifique et longs à effectuer. L'ACIA a continué d'informer de façon proactive les demandeurs concernés des retards et de mettre en œuvre un plan d'action dans le but de respecter les délais liés à l'examen des dossiers prévus par les normes de prestation de services.

Modernisation de la réglementation des engrais et réorganisation du secteur

L'ACIA a poursuivi la rédaction des modifications proposées au Règlement sur les engrais. Celles-ci visent à harmoniser la surveillance réglementaire et le profil de risque des produits, ainsi qu'à favoriser l'accès des producteurs agricoles canadiens à des engrais et à des suppléments sûrs et innovateurs.

L'Agence a continué d'informer les intervenants au sujet des mesures qu'elle prendra pour renforcer la capacité d'évaluation des dossiers sur les engrais. Elle a également souligné l'importance de préparer des présentations de haute qualité pour réduire les délais d'évaluation.

Modernisation des frais d'utilisation pour le secteur des engrais

La création d'une nouvelle structure des frais d'utilisation pour les engrais et les suppléments a été intégrée à l'ensemble de la stratégie de modernisation des frais d'utilisation de l'Agence afin que la modernisation des frais d'utilisation de chacun des engrais et suppléments respecte les délais connexes.

Sous-programme 1.3.4 : Droits de propriété intellectuelle

Description

Le sous-programme des droits de propriété intellectuelle, qui permet aux sélectionneurs de végétaux d'obtenir des droits de propriété intellectuelle pour leurs nouvelles variétés de végétaux, a pour but de créer un contexte qui encourage l'innovation au Canada en matière d'amélioration des végétaux, comme prescrit par les lois et les règlements pertinents en vigueur. Cet objectif est atteint par l'évaluation des demandes de protection d'obtentions végétales en vue de déterminer si les nouvelles variétés végétales respectent les critères d'admissibilité. Une fois toutes les exigences satisfaites, les droits sont accordés au sélectionneur ou au propriétaire de la variété pour une période maximale de 18 ans. Le sélectionneur qui reçoit un certificat d'obtention pour une nouvelle variété a des droits exclusifs d'utilisation de la variété et peut protéger cette dernière contre son exploitation par d'autres personnes. Par l'application des lois et des règlements pertinents en vigueur, le sous-programme favorise l'amélioration des végétaux au Canada, fournit aux producteurs canadiens un meilleur accès aux variétés étrangères et facilite la protection des variétés canadiennes dans d'autres pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
910 933	1 777 590	866 657

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
8	9	1

La hausse de 0,9 million de dollars entre les dépenses prévues et réelles résulte principalement des décaissements uniques liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel et aux règlements salariaux rétroactifs, tandis que le nombre d'ETP est demeuré à peu près le même.

Table 2-3e : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les sélectionneurs de végétaux ont créé de nouvelles variétés pour le marché canadien	Pourcentage des demandes de protection des obtentions végétales qui obtiennent l'approbation et les droits	100 %	100 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons apprises

Pour l'année civile 2014, l'ACIA a reçu 345 demandes de protection des obtentions végétales, 285 demandes ont obtenu les droits et 1 636 demandes de protection des obtentions végétales ont été renouvelées. Pour de plus amples renseignements sur la protection des obtentions végétales, veuillez visiter le site Web[xx] de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Loi sur la croissance dans le secteur agricole (projet de loi C-18) et Loi sur la protection des obtentions végétales

La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* a confirmé le privilège de l'agriculteur en ce qui concerne les semences conservées à la ferme. Les modifications réglementaires au Règlement sur la protection des obtentions végétales ont été reportées jusqu'en 2015-2016 pour permettre à l'ACIA de consulter de façon appropriée les intervenants et le Comité consultatif sur la protection des obtentions végétales.

Programme 1.4 : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Description

Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des principes scientifiques. Ce cadre de réglementation international permet de se conformer aux exigences réglementaires des pays importateurs relatives aux aliments, aux animaux, aux végétaux et à leurs produits, facilitant ainsi pour le Canada un commerce de plusieurs milliards de dollars. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux visant l'établissement de règles, de normes, de lignes directrices et de politiques internationales fondées sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totale pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015 (autorisations utilisées)	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
25 382 494	25 382 494	41 139 746	40 718 768	15 336 274

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
299	335	36

La hausse de 15,3 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles et de 36 ETP découle principalement du transfert des ressources d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour mener des activités visant à améliorer l'accès au marché pour les produits agricoles canadiens, du renouvellement du financement pour appuyer les activités contre l'ESB, des décaissements uniques importants liés aux initiatives gouvernementales pour le personnel, et des paiements de règlement salarial rétroactifs.

Table 2-4a : Résultats sur le rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	État du rendement	
Les intérêts du Canada sont traduits dans les règles, les normes et les ententes techniques internationales fondées sur des principes scientifiques par la participation concrète à des négociations concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires et aux travaux d'organismes internationaux de normalisation, notamment le comité du Codex, l'OIE et la CIPV	Nombre de négociations sanitaires et phytosanitaires clés et de réunions des organismes internationaux d'établissement des normes dans le cadre desquelles l'ACIA a défendu les intérêts du Canada	24	43	Atteint
Les marchés internationaux sont ouverts aux aliments, aux animaux, aux ressources végétales et aux produits connexes canadiens	Nombre d'obstacles non tarifaires injustifiés éliminés	24[6]	40	Atteint
Collaboration internationale en matière de réglementation, réseautage et activités d'aide technique en harmonie avec le mandat de l'ACIA	Nombre de comités de cadres supérieurs dirigés par l'ACIA avec des homologues étrangers	5	7	Atteint
	Nombre d'activités d'assistance technique menées par l'ACIA pour des gouvernements étrangers	6[7]	13	Atteint

[6] **Le RPP de 2013-2014 fixe la cible à** 10 par année. **Justification du changement :** La cible liée à cet indicateur a été revue pour mieux refléter le volume d'activités attendu.

[7] **Le RPP de 2013-2014 fixe la cible à** 10 par année. **Justification du changement :** La cible liée à cet indicateur a été revue pour mieux refléter le volume d'activités attendu.

Analyse du rendement et leçons apprises

Engagements internationaux

Dans le cadre de ses engagements internationaux pour 2014-2015,

- l'ACIA a coordonné la mise en conformité des mesures sanitaires et phytosanitaires du Canada avec divers forums de l'Organisation mondiale du commerce.
- À titre d'organisation responsable de la mise en œuvre au Canada de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce :
  - Elle a dirigé la participation du Canada à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et elle a participé à certains comités de la Commission du Codex Alimentarius (CODEX) pour favoriser l'élaboration de normes internationales reposant sur des principes scientifiques en conformité avec le cadre canadien de réglementation.
  - Elle a offert de l'aide technique aux pays en développement conformément à l'Accord SPS de l'OMC pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures sanitaires et phytosanitaires en fonction de principes scientifiques éprouvés.
  - Elle a siégé à 13 comités du Codex, dont cinq pour lesquels l'Agence agissait comme chef de délégation du Canada pour influencer l'élaboration de normes internationales reposant sur des principes scientifiques. Le Canada a tenu avec succès la 42e séance du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires à laquelle l'ACIA a grandement participé.
  - Ses représentants ont participé à 15 réunions de la CIPV, en personne ou de façon virtuelle, pour tâcher d'influer sur la stratégie de la CIPV et les travaux sur les normes du groupe d'experts relativement aux mouvements internationaux des produits de bois et des objets artisanaux en bois
  - Ils ont également assisté à 12 réunions de l'OIE pour fournir des conseils d'expert et participer de façon active à l'élaboration de normes internationales reposant sur des principes scientifiques. Le Canada a animé deux réunions connexes à l'OIE, une sur la biologie vétérinaire et l'autre sur l'évaluation des services vétérinaires.

Harmonisation accrue des méthodes de réglementation avec les États-Unis par l'entremise du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) et de l'initiative Par-delà la frontière.

- Pour améliorer la coopération en matière de réglementation avec les États-Unis, l'ACIA a négocié quatre plans de travail améliorés avec les États-Unis dans les domaines de l'inspection et de la certification de la viande, de la protection des végétaux, de la santé des animaux et de la salubrité des aliments.

- Le travail s'est poursuivi sur les initiatives initiales du CCR et de Par-delà la frontière :
  - Au cours de la dernière année, l'Agence a réalisé des progrès quant à l'achèvement d'un document d'orientation pour appuyer la mise en œuvre de l'Arrangement entre le Canada et les États-Unis concernant la reconnaissance des zones de contrôle et d'éradication des maladies animales exotiques. Un plan d'action a été réalisé pour le CCR.
  - De plus, l'ACIA et ses homologues américains ont conclu un accord en principe concernant un protocole d'entente qui favorise une collaboration future pour la protection des végétaux.
- Au cours de la dernière année, l'ACIA a négocié des partenariats améliorés avec ses homologues américains, y compris :
  - un nouveau comité de gouvernance de cadres supérieurs en collaboration avec le département de l'Agriculture des États-Unis pour établir les priorités et les plans de travail des prochaines années, avec un volet sur l'engagement des intervenants;
  - un comité de cadres supérieurs en collaboration avec la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis à titre de forum pour discuter des activités de coopération en matière de réglementation (nouvelle modalité de cet arrangement : informer les intervenants à l'échelle binationale pour déterminer les prochaines priorités).

Soutien de l'accès au marché

L'ACIA a mené des activités en 2014-2015 pour favoriser l'accès au marché, à savoir :

- parvenir à une entente au sujet de nouveaux certificats d'exportation avec le Food Safety and Inspection Service des États-Unis, en collaboration avec des intervenants de l'industrie grâce à d'importantes négociations;
- signer une entente d'équivalence des produits biologiques avec le Japon en septembre 2014, qui est entrée en vigueur en janvier 2015;
- mener à bien un exercice d'évaluation en collaboration avec les autorités chinoises permettant dorénavant l'exportation de cerises de la Colombie-Britannique en Chine;
- convenir avec ses homologues du Brésil d'un certificat sanitaire pour l'exportation du porc et des produits de porc au Brésil;
- obtenir une dérogation imposant des exigences moins rigoureuses pour l'exportation de bois de frêne à l'Union européenne;
- conclure une entente de régionalisation avec le Japon en cas d'éclosion de la grippe aviaire hautement pathogène au Canada;
- signer des ententes avec l'Ukraine et la Turquie pour pratiquer le commerce même à la suite de la mise en place de nouvelles conditions d'importation du poisson et de produits de la pêche;
- mener à bien des négociations avec ses homologues malaisiens concernant l'accès continu au soja;

- renégocier un certificat concernant les mollusques vivants, leurs gamètes ou leur matériel génétique à des fins d'aquaculture ou de recherche en Chine;
- offrir de l'aide technique aux pays en développement reconnus comme partenaires commerciaux pour promouvoir activement le système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques;
- continuer de codiriger, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, les volets sanitaires et phytosanitaires des négociations du Partenariat transpacifique et de l'accord de partenariat économique global Canada-Inde; codiriger les négociations de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;
- prendre part à l'élaboration des points de vue et des stratégies présentés dans le cadre des négociations de l'accord de libre-échange pour ce qui concerne tous les chapitres portants sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces services sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions, ainsi qu'autres services administratifs. Les services internes ne comprennent que les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation, et non ceux qui sont fournis à un programme spécifique.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totale pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015 (autorisations utilisées)	Écart 2014-2015 (dépenses réelles moins dépenses prévues)
109 053 625	109 004 540	137 511 974	133 951 514	24 946 974

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) – Services internes

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
774	804	30

La hausse de 24,9 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles et de 30 ETP reflète les activités de soutien additionnelles des Services internes pour les diverses ressources connexes financées par le budget supplémentaire, ainsi que les dépenses substantielles faites au nom du Conseil du Trésor concernant les initiatives gouvernementales pour le personnel et les règlements salariaux rétroactifs.

Analyse du rendement et leçons apprises

Modernisation de la réglementation

L'ACIA a organisé un Forum sur la réglementation d'aliments sains et salubres en juin 2014 qui a rassemblé 250 intervenants externes à Ottawa pour étudier divers éléments de la stratégie de modernisation de l'Agence et en discuter. À la suite du Forum, l'ACIA a reçu plus de 400 mémoires de la part d'intervenants relativement à divers documents de consultation sur la transformation de l'organisation. Ces mémoires ont permis à l'Agence de mieux connaître les aspects stratégiques et réglementaires ainsi que les enjeux commerciaux relatifs à ces secteurs, concourant ainsi à l'avancement du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada.

Progrès de la Directive sur la tenue de documents gouvernementaux

L'ACIA a fait des progrès relativement au respect de la Directive sur la tenue de documents du Conseil du Trésor, à savoir :

- la mise en place d'un quota progressif de stockage des courriels en 2014-2015, passant d'un quota de 5 Go à 3 Go tandis que l'Agence, quant à elle, s'apprête à passer à un quota de 2 Go en 2015-2016;
- l'intégration d'un modèle de gouvernance de gestion de l'information à la structure de gouvernance de l'Agence, offrant à la haute direction de la visibilité et un processus pour adopter de bonnes pratiques de gestion de l'information dans le cadre des activités quotidiennes.

Amélioration de la transparence et de la prestation de services par des engagements

En 2014-2015, l'ACIA a mobilisé le public et les intervenants par les médias sociaux, le site Web de l'Agence et des réunions. Elle a participé à 210 activités externes (réunions, webinaires, téléconférences, vidéoconférences) organisées par différents intervenants, ce qui lui a permis de communiquer avec plus de 7 300 personnes. Parmi les sujets de discussion, notons les initiatives de transformation ainsi que les politiques de soutien de l'Agence, comme le modèle d'inspection intégré de l'Agence, la modernisation de l'étiquetage et le modèle d'évaluation des risques, ainsi que la modernisation de la législation et de la réglementation.

Contribution à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de développement durable

L'ACIA a continué de participer à l'atteinte des objectifs du thème IV « Réduire l'empreinte environnementale — en commençant par le gouvernement » de la Stratégie de développement durable dans le cadre de son programme des services internes.

L'ACIA semble en voie de réduire les émissions de gaz à effet de serre de sa flotte de 13 %, par rapport aux niveaux de 2005, d'ici 2020. Elle a réduit son inventaire de véhicules au cours des deux dernières années et a acheté des véhicules à plus faible consommation de carburant.

L'Agence a également pris des mesures pour démontrer sa conformité aux exigences de la Politique d'achats écologiques concernant la formation, l'évaluation du rendement des employés, les processus de gestion des achats et l'utilisation des instruments d'approvisionnement courants.

Progrès concernant les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels

En 2014-2015, le Bureau d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels a donné suite à 358 demandes, réduisant ainsi une bonne partie du retard, à savoir 107 demandes en retard.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les principales données financières présentées dans le Rapport sur le rendement de l'ACIA visent à fournir une vue d'ensemble de la situation financière et des résultats. Les états financiers sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux instructions de fin d'exercice du Bureau du contrôleur général, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, comme l'exige l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.

Le principal fait saillant financier pour 2014-2015 est la réduction du passif pour les indemnités de départ, résultant du renouvellement des ententes collectives avec l'option pour les employés de recevoir immédiatement leur indemnité. Il est également important de noter que l'implémentation du salaire en arrérage a eu un impact sur le montant à recevoir du Trésor et l'état de la situation financière nette mais n'a eu aucun effet sur les dépenses de l'Agence. Les paiements de compensation de 2014-15 à l'intérieur du Programme de la santé des animaux et de prévention des zoonoses sont surtout reliés à l'épidémie de la grippe aviaire en Colombie-Britannique. Ces paiements étaient moins élevés que ceux liés à l'anémie infectieuse du saumon de l'exercice précédent. Finalement, les investissements en capital pour la modernisation des équipements informatiques ont diminué par rapport à l'exercice précédent.

État condensé des opérations (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

Information financière	2014-2015		Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
	Résultats attendus	Résultats réels			
Total des charges	765 524	840 801	886 508	(75 277)	(45 707)
Total des revenus	53 661	54 713	58 594	(1 052)	(3 881)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	711 863	786 088	827 914	(74 225)	(41 826)

État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs	183 651	237 834	(54 183)
Total des actifs financiers nets	96 497	66 549	29 948
Dette nette de l'Agence	87 154	171 285	(84 131)
Total des actifs non financiers	187 577	200 531	(12 954)
Situation financière nette de l'Agence	**100 423**	**29 246**	71 177

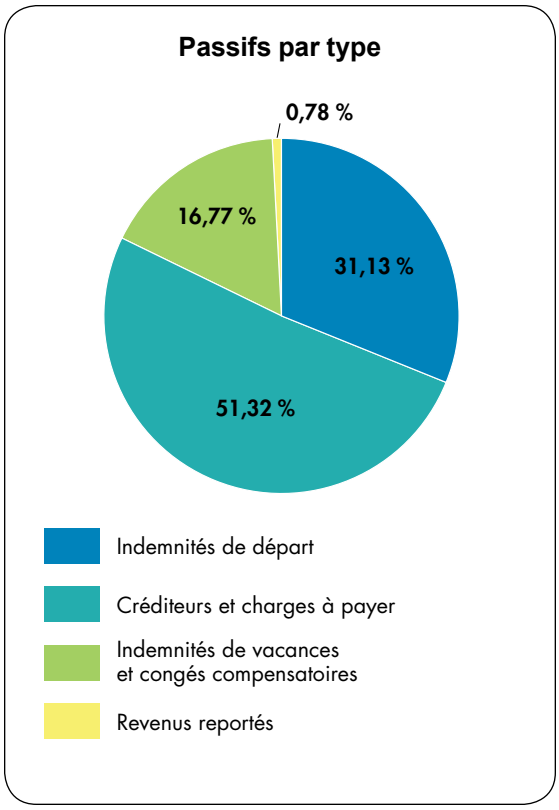

Le total des passifs se chiffrait à 184 millions de dollars à la fin de 2014-2015, une diminution de 54 millions de dollars (23 %) par rapport aux passifs de 238 millions de dollars de l'exercice précédent. Cet écart est majoritairement attribuable à l'encaissement de 61 millions de dollars d'indemnités de départ. Les 57 millions de dollars restant pour les indemnités de départ des employés représente 31,13 % du total des passifs. Les comptes créditeurs et charges à payer correspondent à 51,32 % du passif total, à 94 millions de dollars. Les indemnités de vacances et congés compensatoires représentent 31 millions de dollars (16,77 %) tandis que les revenus reportés composent moins de 1 % du total des passifs.

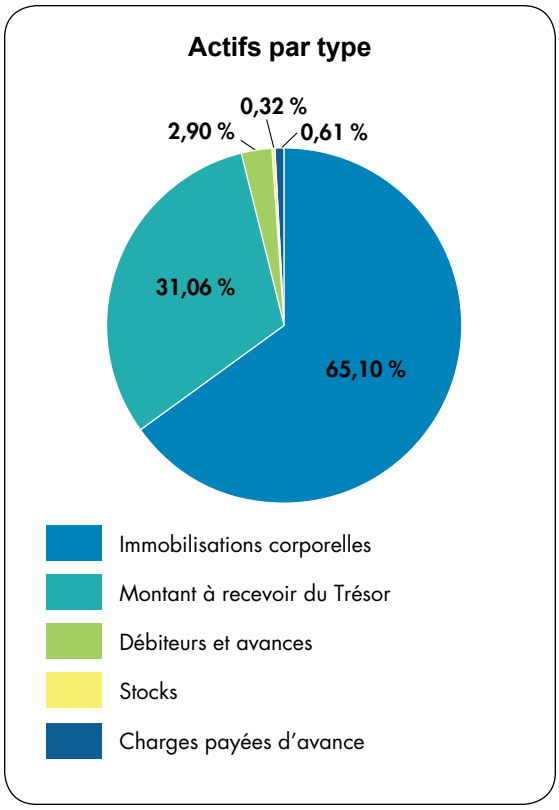

Le total des actifs financiers nets se chiffrait à 97 millions de dollars représentant une augmentation de 30 millions de dollars (45 %) par rapport à l'exercice précédent, causée par le montant à recevoir du Trésor qui est en hausse en raison de la paie en arrérages et du montant élevé du payable en fin d'exercice avec le Conseil du Trésor pour le Régime d'avantages sociaux des employés. Les actifs non financiers (188 millions de dollars) ont diminuées de 13 millions de dollars (6.5 %) comparativement à l'année financière 2013-2014, puisqu'il y a eu une réduction des immobilisations corporelles liées aux investissements pour la modernisation des équipements informatiques plus faible par rapport à l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles forment la majorité des actifs, soit 185 millions de dollars (65,10 %) tandis que le montant à recevoir du Conseil du Trésor représente 88 millions de dollars, soit 31,06 % du total des actifs. Les débiteurs et avances représentent seulement 2,9 % suivie des stocks et charges payées d'avance qui eux composent moins de 1 % du total des actifs.

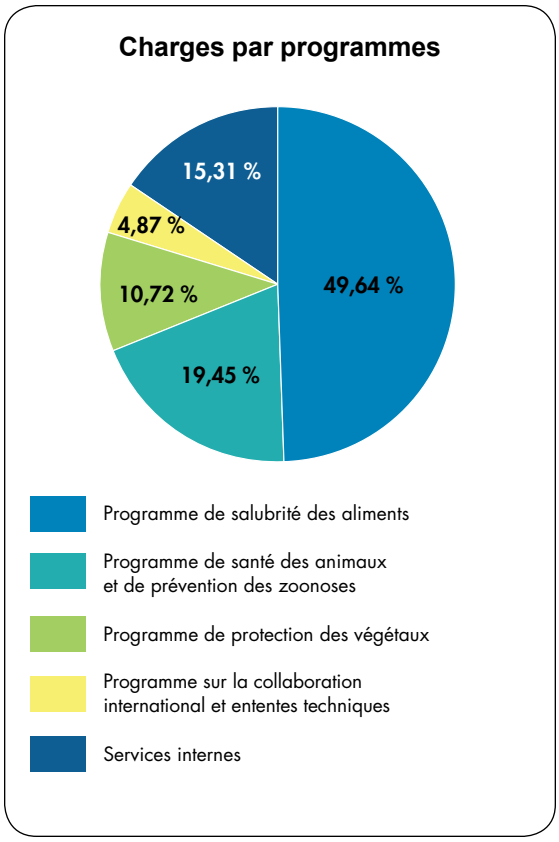

Le total des charges de l'Agence totalise 841 millions de dollars en 2014-2015, une diminution de 46 millions de dollars (5 %) par rapport à l'exercice précédent. La principale variation provient de la baisse des paiements compensatoire en 2014-2015. Les paiements compensatoire en 2014-2015 pour la grippe aviaire en Colombie-Britannique étaient moins élevés que les paiements pour l'éclosion de l'anémie infectieuse du saumon de 2013-2014 (avec le Programme de la santé des animaux et de prévention des zoonoses). Les autres dépenses se sont montrées relativement stable d'une année à l'autre ainsi qu'entre les programmes. Globalement, les salaires ont augmenté légèrement tandis que les dépenses de voyages et services professionnels ont diminué pour la plupart des programmes. En somme, il y a 417 millions de dollars (49,64 %) de dépenses pour diverses activités reliées à la salubrité des aliments. Les charges pour le programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses forment 19,45 % du total, tandis que le programme de protection des végétaux représente 10,72 %. Environ 4,87 % de toutes les charges sont liées au programme sur la collaboration internationale et ententes techniques. Finalement, les services internes totalise 15,31 % des charges.

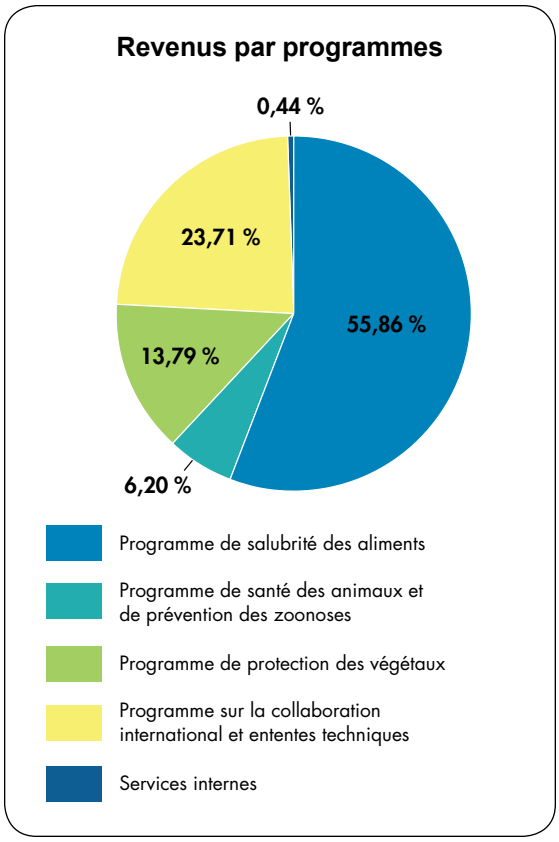

Le total des revenus de l'Agence s'établit à 54,7 millions de dollars en 2014-2015. La diminution par rapport à l'exercice 2013-2014 est principalement causée par l'arrêt des inspections dans les établissements de viande provinciaux par l'ACIA. Ces services d'inspections sont maintenant offerts au niveau provincial. Les frais d'inspection forment la plus grande portion des revenus avec 38 millions de dollars représentant 69 % de tous les revenus. 55,86 % des revenus sont provenus du programme de salubrité des aliments tandis que le programme sur la collaboration internationale et ententes techniques représente 23,71 % des revenus totaux. Le programme de protection des végétaux représente 13,79 % de tous les revenus et le programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses compose environ 6,20 % des revenus.

Comparaison entre l'information financière prospective et les résultats réels

Les résultats prospectifs pour l'année financière 2014-2015 proviennent de l'état des résultats prospectifs inclus dans le rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 de l'Agence. Ils sont basés sur des hypothèses ainsi que le budget approuvés en date de décembre 2013.

La principale différence entre les résultats prévus et réels provient de l'éclosion de la grippe aviaire en Colombie-Britannique qui a résulté en davantage de paiements (compensatoires et autres) pour le programme de la santé des animaux et de prévention des zoonoses que prévus. Finalement, les renouvellements de conventions collectives se sont produits plus tard que prévue résultant en une augmentation des paiements de salaire rétroactifs.

États financiers

États financiers

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS (NON VÉRIFIÉE)

Exercice terminé le 31 mars 2015

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers **(non vérifiée)**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 et de tous renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Agence. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Agence sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers **(non vérifiée)**

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne de l'Agence sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations *de* l'Agence*,* ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui est responsable de fournir le président avec des conseils indépendants et objectifs relativement au maintien des systèmes de contrôles adéquats et la qualité des rapports financiers. Le Comité de vérification ministériel fournit ce support avec une surveillance des principaux secteurs de contrôle et de responsabilisation de l'Agence.

Les états financiers de l'Agence canadienne d'inspection des aliments n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

L'original a été signé par :

Le président,	Le vice-président, DGGI et dirigeant principal des finances
B.A. (Bruce) Archibald, PhD	Daniel G. Paquette, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 2 septembre 2015

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la situation financière **(non vérifié)**

au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	94 250 $	93 357 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	30 794	32 839
Revenus reportés	1 441	1 765
Indemnités de départ (note 5 (b))	57 166	109 873
Total des passifs	**183 651**	**237 834**
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	88 246	58 396
Débiteurs et avances (note 6)	8 325	8 217
Total des actifs financiers bruts	96 571	66 613
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement (note 6)	(74)	(64)
Total des actifs financiers nets	**96 497**	**66 549**
Dette nette de l'Agence	**87 154**	**171 285**
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 744	484
Stock	905	796
Immobilisations corporelles (note 7)	184 928	199 251
Total des actifs non financiers	187 577	200 531
Situation financière nette de l'Agence	**100 423 $**	**29 246 $**

Passif éventuel (note 8)
Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'original a été signé par :

Le président,

B.A. (Bruce) Archibald, PhD

Le vice-président, DGGI et dirigeant principal des finances
Daniel G. Paquette, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 2 septembre 2015

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des résultats et de la situation financière nette de l'Agence **(non vérifié)**

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2015 Résultats prévus	2015	2014
Charges			
Programme de salubrité des aliments	400 261 $	417 402 $	407 591 $
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	112 402	163 560	209 392
Programme de protection des végétaux	91 269	90 170	98 841
Programme sur la collaboration international et ententes techniques	30 911	40 916	41 145
Services internes	130 681	128 753	129 361
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	-	178
Total des charges	765 524	840 801	886 508
Revenus			
Frais d'inspection	38 465	37 879	42 072
Enregistements, permis, certificats	8 062	8 804	8 625
Droits et services divers	5 286	5 360	4 826
Droits de permis d'établissement	1 669	2 001	2 067
Sanctions administratives pécuniaires	1 409	1 150	1 221
Classement	179	100	152
Intérêts	32	39	30
Gains de l'aliénation des biens, des équipments et du matériel	-	25	-
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 441)	(645)	(399)
Total des revenus	53 661	54 713	58 594
Coût de fonctionnement net	**711 863**	**786 088**	**827 914**
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		760 419	749 117
Variations des montants à recevoir du Trésor		29 850	(3 670)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		84 172	82 284
Actifs financés par d'autres ministères		20	67
Transfert des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 11)		(17 196)	
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères		-	(41)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(71 177)	157
Situation financière nette de l'Agence - début de l'exercice		29 246	29 403
Situation financière nette de l'Agence - fin de l'exercice		**100 423 $**	**29 246 $**

Information sectorielle (note 12)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la variation de la dette nette de l'Agence **(non vérifié)**

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**(71 177) $**	**157 $**
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	21 058	29 085
Amortissement des immobilisations corporelles	(34 843)	(32 484)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(657)	(533)
Gain ou (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	25	(810)
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	74	350
Immobilisations corporelles financées par d'autres ministères	20	67
Transfert d'immobilisations corporelles entre ministère	-	(41)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(14,323)	(4 366)
Variation due aux stocks	109	27
Variation due aux charges payées d'avance	1 260	(950)
Augmentation nette de la dette nette de l'Agence	**(84 131)**	**(5 132)**
Dette nette de l'Agence - début de l'exercice	171 285	176 417
Dette nette de l'Agence - fin de l'exercice	**87 154 $**	**171 285 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des flux de trésorerie **(non vérifié)**

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant de:		
Frais, permis et certificats	(55 349) $	(59 761) $
Encaisse versée pour:		
Salaires et avantages sociaux	646 645	567 281
Fonctionnement et entretien	133 712	152 186
Paiements de transfert	14 375	60 471
Revenus perçus pour le compte du gouvernement	635	388
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	740 018	720 565
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	21 058	29 085
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(657)	(533)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	20 401	28 552
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**760 419 $**	**749 117 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2015

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (« l'Agence ») a été créée le 1er avril 1997 en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. La *Loi* regroupe sous une seule agence tous les services fédéraux d'inspection des aliments et du poisson et d'autres activités fédérales en matière de santé des animaux et de protection des végétaux.

L'Agence est un établissement public mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques;* elle rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la santé.

Le mandat de l'Agence consiste à améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'inspection fédéral et des services connexes aux aliments ainsi que la santé des animaux et la protection des végétaux. Les objectifs de l'Agence sont de contribuer à un approvisionnement sécuritaire en aliments et à une information exacte sur les produits, de contribuer au maintien de la santé des animaux et de la protection des végétaux et de faciliter le commerce des aliments, des animaux et des végétaux ainsi que de leurs produits.

Afin de réaliser son mandat, l'Agence effectue les 4 programmes suivants supportés par les services internes:

a) Programme de salubrité des aliments : Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) peut mieux détecter, suivre et atténuer les dangers liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les toxico-infections alimentaires. Le Programme contribue à la santé publique et inspire la confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

b) Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses : Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits animaux du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels au maintien de la santé publique. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à l'atténuation des risques que posent les maladies réglementées pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques), à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à l'atténuation et à la gestion des risques associés aux aliments du bétail qui touchent le bétail et les produits alimentaires dérivés du bétail, à la promotion du bien-être des animaux et à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de contrôler ces maladies dans les populations animales. En outre, il est favorable à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à

l'égard de l'état de santé des animaux, des produits d'origine animale, des sous-produits animaux et des systèmes de production.

c) Programme de protection des végétaux : Le Programme de protection des végétaux vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentielles à la santé publique et à la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et à la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme inspire une certaine confiance à l'égard de l'innocuité des végétaux, des systèmes de production de végétaux et des produits végétaux, tout en contribuant à la protection des végétaux du Canada.

d) Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques : Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'ACIA contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des principes scientifiques. Ce cadre de réglementation international permet de se conformer aux exigences réglementaires des pays importateurs relativement aux aliments, aux animaux, aux végétaux, et à leurs produits, facilitant ainsi pour le Canada un commerce de plusieurs milliards de dollars par an. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationaux fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

e) Services internes : Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services de gestion du matériel, et services d'acquisition.

L'Agence est chargée d'assurer et de contrôler l'application des lois suivantes : *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*, *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Loi relative aux aliments du bétail, Loi sur les engrais, Loi sur la santé des animaux, Loi sur la protection des obtentions végétales, Loi sur la protection des végétaux, Loi sur les semences*, *Loi sur les aliments et drogues* en ce qui a trait aux aliments, ainsi que la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, qui une fois promulgué remplacera la *Loi sur les produits agricoles au Canada, Loi sur l'inspection du poisson, Loi sur l'inspection des viandes et la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* en ce qui a trait aux aliments.

De plus, l'Agence est responsable de l'application de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* et de la *Loi sur les aliments et drogues* en ce qui a trait aux aliments, à l'exception des dispositions qui portent sur la santé du public, la sécurité ou la nutrition.

Les dépenses de fonctionnement et en capital sont financées par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Les paiements d'indemnités en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* et les avantages sociaux sont autorisés au moyen d'autorisations législatives distinctes. Les revenus que génère la conduite des activités de l'Agence sont déposés au Trésor et l'Agence peut les utiliser.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

L'Agence est principalement financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'Agence ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation de rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs, approuvés en février 2014 et intégrés au *Rapport sur les plans et priorités 2014-2015 (RPP)*. Les résultats prévus sont conforment avec ceux présentés dans le RPP et sont basés sur les données budgétaires approuvées en date de décembre 2013. Les montants des résultats prévus ne sont pas présentés dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'États des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la variation de la dette nette de l'Agence puisque ces montants n'étaient pas inclus au *Rapport sur les plans et priorités 2014-2015 (RPP)*.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2015

c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'Agence et le moment où elle est traitée par le Trésor.

Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les revenus générés par les frais exigés, les permis et les certificats sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Les fonds reçus de tiers à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus détenus pour le compte du gouvernement qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de l'Agence. Ces revenus sont présentés par une réduction aux revenus de l'Agence. Bien que l'on s'attend à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (« Régime »), un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Agence cotisent tous deux à l'égard du Régime.

Les cotisations versées par l'Agence sont passées en charge de l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite. En vertu des dispositions législatives actuelles, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler le déficit actuariel du Régime.

(ii) Indemnités de départ :

Dans le cadre des négociations des conventions collectives avec les employés et les changements dans les conditions d'emploi, l'accumulation des indemnités de départ dans le cadre du programme d'indemnités de départ des employés a cessé à compter de 2012. Au 31 mars 2015, tous les employés avaient l'option d'être immédiatement payé la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des prestations à leur départ de la fonction publique. L'obligation au titre des avantages sociaux gagnés à payer à la cessation est calculée en utilisant l'information provenant des résultats du passif actuariel déterminé pour les indemnités de départ des employés pour le gouvernement dans son ensemble.

(iii) Autres régimes d'avantages sociaux futurs :

Le gouvernement du Canada parraine une variété d'autres régimes d'avantages sociaux futurs pour lesquels les employés et anciens employés peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi ou encore suite à leur retraite. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés sont les deux principaux régimes disponibles aux employés de l'Agence.

L'Agence ne finance pas ces régimes puisqu'ils sont sous la responsabilité financière du gouvernement du Canada, mais elle comptabilise néanmoins sa quote-part des indemnités versées à titre de services fournis gratuitement par d'autres ministères. L'Agence ne comptabilise aucune somme dans ses états financiers pour le passif actuariel de ces programmes ni pour l'augmentation annuelle de ce passif.

g) Créances et avances

Les créances et les avances sont comptabilisées en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

i) Stocks

Les stocks se composent de matériel de laboratoire, de fournitures diverses et de bétail conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure et ne sont pas destinés à la revente. Ils sont évalués au coût. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2015

j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Immeubles	20-30 ans
Machinerie et matériel	5-20 ans
Matériel informatique et logiciels	3-10 ans
Véhicules	7-10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2015

3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence et l'état de la situation financière nette de l'Agence d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Agence pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement entre le coût de fonctionnement net et les autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Coût de fonctionnement net avant le financement du Gouvernement et les transferts	786 088 $	827 914 $
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Services reçus gratuitement par d'autres ministères	(84 172)	(82 284)
Amortissement des immobilisations corporelles	(34 843)	(32 484)
Revenus selon le paragraphe 30 de la loi sur l'ACIA	53 407	57 981
Créances et passifs transférés à Services partagés Canada	5 000	2 452
Mauvaises créances	(197)	(294)
Variation des indemnités de départ	52 707	12 819
Variation de la provision pour les conventions collectives expirées	28 080	(11 797)
Variation nette dans les besoins futurs de financement	4 727	3 353
Gain (Perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	25	(810)
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	74	350
	24 808	(50 714)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	21 058	29 085
Produit provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(657)	(533)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	17 196	
	37 597	28 552
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	848 493 $	805 752 $

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2015

b) Autorisations fournies et utilisées :

(en milliers de dollars)	2015		2014	
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	660 582	$	600 052	$
Crédit 5 - Dépenses en capital	27 959		26 076	
Revenus selon le paragraphe 30 de la loi sur l'ACIA	93 870		88 248	
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux et paiements d'indemnités	100 804		140 719	
Moins :				
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(13 406)		(34 936)	
Autorisations annulées - fonctionnement	(13 965)		(9 796)	
Autorisations annulées - capital	(7 351)		(4 611)	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	848 493	$	805 752	$

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des créditeurs et charges à payer :

(en milliers de dollars)	2015		2014	
Créditeurs – autre ministères et organismes (AMG)	21 906	$	5 934	$
Créditeurs – parties externes	29 872		41 284	
Total des créditeurs	51 778		47 218	
Charges à payer	42 472		46 139	
Total	94 250	$	93 357	$

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2014-2015, les charges s'élèvent à 60 107 261 $ (57 666 000 $ en 2013-2014). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.41 fois (1.6 fois pour 2013–2014) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1.39 fois (1.5 fois en 2013-2014) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

L'Agence verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Comme ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance, le régime ne détient aucun actif, ce qui en résulte en un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec les employés et les changements apportés aux conditions d'emploi, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012.

Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	109 873 $	122 692 $
Charge pour l'exercice	16 289	(3 279)
Indemnités versées au cours de l'exercice	(68 996)	(9 540)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	57 166 $	109 873 $

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et avances :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Créances d'autres ministères et organismes fédéraux (AMG)	2 505 $	2 903 $
Créances de tiers	6 036	5 800
Avances aux employés	287	12
Sous-total	8 828	8 715
Moins :		
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de tiers	(503)	(498)
Débiteurs	8 325	8 217
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement	(74)	(64)
Débiteurs nets	8 251 $	8 153 $

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé					
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisi-tions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissem-ent (2)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
Terrains	3 330 $	- $	- $	- $	3 330 $	- $	- $	- $	- $	3 330 $	3 330 $
Immeubles	288 410	2 828	3 880	1 090	294 028	214 630	10 449	1 090	223 989	70 039	73 780
Machinerie et matériel	92 347	3 475	220	2 589	93 453	50 475	5 695	1 979	54 191	39 262	41 872
Matériel informatique et logiciels	86 844	900	4 411	1 144	91 011	51 946	14 168	1 155	64 959	26 052	34 898
Véhicules	34 729	537	(22)	5 233	30 011	24 365	2 211	5 211	21 365	8 646	10 364
Actifs en construction	23 632	11 694	(8 700)	105	26 521	-	-	-	-	26 521	23 632
Améliorations locatives	53 498	1 624	399	248	55 273	42 123	2 320	248	44 195	11 078	11 375
	582 790 $	21 058 $	188 $	10 409 $	593 627 $	383 539 $	34 843 $	9 683 $	408 699 $	184 928 $	199 251 $

(1) Les ajustements inclus les actifs en construction de 8 700 000 $ qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

(2) La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 s'élève à 34 843 000 $ (2014 – 32 484 000 $).

8. Passif éventuel

Des réclamations concernant tant les réclamations légales que les griefs d'employés ont été faites à l'encontre de l'Agence dans le cours normal de ses activités. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon qu'un ou certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

Des montants ont été comptabilisés pour les passifs éventuels au 31 mars 2015 relatifs à des réclamations légales. Les montants de passifs éventuels pour réclamations légales reconnues sont fondés sur la meilleure estimation de la direction. Des réclamations légales contre l'Agence et d'autres parties défenderesses incluent un recours collectif en lien avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) pour lesquels les probabilités ne peuvent être déterminés.

Aucun montant n'a été comptabilisé relatif aux griefs d'employés en date du 31 mars 2015.

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des ententes d'importance en vertu desquels l'Agence sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2016	2017	2018	2019	2020 et après	Total
Dépenses en capital	3 499 $	- $	- $	- $	- $	3 499 $
Contrats de location-exploitation	3 252	1 616	23	23	23	4 937
Paiements de transfert	1 250	625	625	-	-	2 500
Contrats d'opération	22 008	3 735	1 360	540	278	27 921
Total	30 009 $	5 976 $	2 008 $	563 $	301 $	38 857 $

10. Opérations entre apparentés

L'Agence est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les conditions commerciales normales.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services par d'autres ministères tels que : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, certain

services juridiques ainsi que les charges de Services partagés Canada. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	39 628$	39 832 $
Locaux	30 661	30 372
Services juridiques	1 325	660
Charges de Services partagés Canada	12 558	11 420
	84 172$	82 284 $

b) Autres transactions entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Créances – autres ministères et organismes fédéraux	2 505 $	2 903 $
Créditeurs – autres ministères et organismes fédéraux	21 906	5 934
Charges – autres ministères et organismes fédéraux	122 822	120 881
Revenus – autres ministères et organismes fédéraux	666	540

11. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Ministère. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

12. Information sectorielle

La présentation de l'information est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de l'Agence. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les activités, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)	2015						2014
	Salubrité des aliments	Santé des animaux et prévention des zoonoses	Protection des végétaux	Collaboration internationale et ententes techniques	Services internes	Total	Total
Paiements de transfert							
Paiements d'indemnités	- $	11 550 $	1 005 $	- $	- $	12 555 $	58 293 $
Autres	285	324	-	270	-	879 $	2 126
Total des paiements de transfert	285	11 874	1 005	270	-	13 434	60 419
Charges de fonctionnement							
Salaires et avantages sociaux	330 624	110 291	70 507	35 154	77 367	623 943	604 386
Services professionnels et spéciaux	26 208	9 756	3 038	362	29 971	69 335	81 243
Locaux	18 536	11 018	4 012	1 747	3 723	39 036	39 475
Amortissement	17 336	6 789	3 778	1 708	5 232	34 843	32 484
Déplacements et réinstallations	7 271	4 184	1 477	741	1 461	15 134	20 206
Services publics, matériaux et fournitures	6 186	4 790	3 677	205	3 761	18 619	19 187
Communication	6 276	2 464	1 367	616	2 094	12 817	11 733
Mobilier et matériel	1 874	1 022	423	24	724	4 067	6 577
Réparations	1 773	880	510	66	1 989	5 218	6 228
Location de matériel	628	314	195	14	2 239	3 390	2 185
Information	130	61	51	1	131	374	936
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	810
Divers	275	117	130	8	61	591	461
Charges engagés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	-	-	178
Total charges de fonctionnement	417 117	151 686	89 165	40 646	128 753	827 367	826 089
Total des charges	417 402	163 560	90 170	40 916	128 753	840 801	886 508
Revenus							
Frais d'inspection	25 917	896	4 745	6 321	-	37 879	42 072
Enregistrements, permis, certificats	2 201	827	864	4 912	-	8 804	8 625
Droits et services divers	354	1 247	1 511	1 736	512	5 360	4 826
Droits de permis d'établissement	1 981	-	20	-	-	2 001	2 067
Sanctions administratives pécuniaires	-	419	401	-	330	1 150	1 221
Classement	97	-	-	3	-	100	152
Intérêts	-	-	-	-	39	39	30
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	12	5	3	1-	4	25	
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	(645)	(645)	(399)
Total revenus	30 562	3 394	7 544	12 973	240	54 713	58 594
Coût de fonctionnement net	386 840 $	160 166 $	82 626 $	27 943 $	128 513 $	786 088 $	827 914 $

Sommaire de l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers et du plan d'action de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'exercice 2014-2015 (non vérifié)

Annexe de la Déclaration de responsabilité de la direction englobant les contrôles internes en matière de rapports financiers

(Non vérifié)

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ci-après dénommée ACIA ou Agence) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'ACIA se trouvent dans le *Rapport sur le rendement* et le *Rapport sur les plans et les priorités*.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers de l'Agence

2.1 Gestion du contrôle interne

L'ACIA est dotée d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne, approuvé par le président, est instauré, et il englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- un code de valeurs et d'éthique;
- la communication et la formation continues concernant les exigences législatives, et les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- une surveillance semestrielle de la gestion interne et des mises à jour régulières à cet effet, ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action au président et à la haute direction et, le cas échéant, au comité d'audit de l'Agence.

Le comité d'audit de l'Agence fournit des conseils au président quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'Agence.

2.2 Ententes de services relatives aux états financiers

L'Agence compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la délégation de pouvoirs de l'Agence, en plus de fournir des locaux;
- le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à l'Agence les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions;
- le ministère de la Justice fournit des services juridiques à l'ACIA;
- Services partagés Canada fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI) à l'Agence dans les domaines des centres de données et des réseaux. La portée et les responsabilités sont abordées dans l'accord interministériel entre Services partagés Canada et l'Agence.

Ententes particulières

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) fournit à l'ACIA ce qui suit :
    - une plateforme de système financier SAP afin de saisir et de déclarer toutes les opérations financières;
    - un entrepôt de données Entreprise afin de déclarer les données financières;
    - une plateforme de système de gestion des ressources humaines PeopleSoft pour gérer les opérations liées à la paie et aux congés.

3. Résultats de l'évaluation de l'Agence au cours de l'exercice 2014-2015

Les principales conclusions et les rajustements importants requis découlant des activités d'évaluation de l'année en cours sont résumés ci-dessous.

Contrôles clés nouveaux ou modifiés de façon importante : Pendant l'année en cours, aucun contrôle clé n'a été modifié de façon importante dans le cadre des processus existants nécessitant une réévaluation. Les analyses de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle ont été effectuées relativement aux contrôles clés nouveaux. Il n'y a pas eu lieu d'apporter d'importants rajustements pour les contrôles clés nouveaux**.**

Programme de surveillance continue : Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, l'Agence a procédé à la réévaluation de ses contrôles au niveau de l'entité concernant la gestion des risques et la gestion financière, de ses contrôles de l'accès des TI et de gestion du changement et de ses contrôles financiers dans le cadre des processus opérationnels liés aux salaires, aux immobilisations, au revenu et à la clôture financière et la production de rapports. Dans la plupart des cas, les contrôles clés mis à l'essai se sont déroulés comme prévu, mais les mesures correctives suivantes ont été apportées :

- communiquer les procédures liées au départ d'employés;

(Non vérifié)

- améliorer les contrôles relatifs à la validation, l'évaluation et l'aliénation des immobilisations.

4. Plan d'action de l'ACIA

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2014-2015

L'ACIA a continué de mener ses activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice précédent, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

Plan cyclique de surveillance continue pour l'année en cours	**État**
Terminer les analyses de l'efficacité des opérations liées à la gestion des risques, à la gestion financière, au contrôle de l'accès des TI et la gestion du changement, au revenu et à la clôture financière et la production de rapports.	Activité réalisée comme prévu; aucune mesure corrective n'est nécessaire.
Terminer les analyses de l'efficacité des opérations liées aux salaires et aux immobilisations.	Activité réalisée comme prévu; des mesures correctives sont en progrès.
Continuer d'effectuer le suivi des améliorations qui ont été cernées au cours des exercices précédents, mais qui n'ont pas encore été apportées.	On a apporté presque toutes les améliorations en ce qui concerne les immobilisations et les salaires; les améliorations liées au revenu sont en cours. Les autres améliorations dégagées au cours des exercices précédents ont été entièrement mises en œuvre.

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les années subséquentes

Le plan cyclique de surveillance continue de l'ACIA au cours des trois prochaines années, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles et les rajustements connexes, s'il y a lieu, est présenté dans le tableau suivant.

Secteurs de contrôle clés	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Contrôles au niveau de l'entité			
Valeurs et éthique	Oui	Non	Non
Gouvernance	Oui	Non	Oui
Gestion du risque	Non	Oui	Non
Gestion financière	Non	Oui	Non
Gestion de l'effectif	Oui	Non	Oui
Contrôles généraux des TI gérés par l'Agence[1]			
SAP/Enterprise	Non	Oui	Non
PeopleSoft	Oui	Non	Non
Facturation électronique	Oui	Non	Non
Contrôles des processus opérationnels			
Salaires	Oui	Oui	Oui
Processus non salariaux (fonctionnement et entretien)	Oui	Non	Non
Revenu	Non	Oui	Non
Immobilisations	Non	Oui	Non
Clôture financière et production de rapports	Oui	Oui	Oui
Paiements compensatoires statutaires	Oui	Non	Non

[1] Les contrôles relatifs à l'accès des TI et à la gestion du changement seront inclus dans les domaines d'évaluation des TI soulevés ci-dessus à compter de 2015-2016.

(Non vérifié)

En plus du plan de surveillance continue axé sur le risque, l'Agence continuera de mettre en place des mesures correctives.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur les tableaux supplémentaires énumérés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2014-2015, veuillez visiter le site Web[xxi] de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

- Stratégie ministérielle de développement durable;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Initiatives horizontales;
- Vérifications internes et évaluations;
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes;
- Rapport d'étape sur les projets qui nécessitent une approbation spéciale du Conseil du Trésor; et
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[xxii]. Les mesures fiscales présentées dans le rapport Dépenses fiscales et évaluations relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

1400, chemin Merivale
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9
Canada

Numéros de téléphone : 1 8004422342 et 1 6137732342

Numéro de téléimprimeur : 1 8004657735

Internet : http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/contactez-nous/fra/1299860523723/1299860643049

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui soustend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin de document

[i] *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.5/

[ii] *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-8.8/

[iii] *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* : http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=7862202&Language=F

[iv] *Loi sur les aliments et drogues* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-27/

[v] *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.1/

[vi] *Loi sur les produits agricoles au Canada* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-0.4/

[vii] *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-38/

[viii] *Loi sur l'inspection du poisson* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-12/

[ix] *Loi sur l'inspection des viandes* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/M-3.2/

[x] *Loi sur les engrais* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-10/

[xi] *Loi sur la protection des obtentions végétales* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.6/

[xii] *Loi sur la protection des végétaux* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.8/

[xiii] *Loi sur les semences* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/S-8/

[xiv] *Loi sur la santé des animaux* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/H-3.3/

[xv] *Loi relative aux aliments du bétail* : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-9/

[xvi] Secteur de dépenses du cadre pangouvernemental : http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[xvii] *Comptes publics du Canada 2015* : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[xviii] Site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[xix] Méthode d'indicateur de rendement pour 2014-2015 : http://www.inspection.gc.ca/fra/1442253072937/1442253073921?chap=7

[xx] Protection des obtentions végétales : http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-obtentions-vegetales/fra/1299169386050/1299169455265

[xxi] Tableaux supplémentaires : http://www.inspection.gc.ca/fra/1442253072937/1442253073921?chap=4

[xxii] *Dépenses fiscales et évaluations* : http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp